Duvernay, Frères & Dansereau

BUREAUX : ... & 24, RUE NOTRE-DAME

MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS

Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

ÉDITION QUOTIDIENNE. - - - - - $6.00
SEMI-QUOTIDIENNE - - - 3.00
HEBDOMADAIRE - - - 1.00

17ème année. ÉDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 29 MAI 1875. No. 219.

Mme. C. N. L. B. LABELLE

Marchande de MEUBLES neufs et de seconde main, 292—Rue Ste. Catherine—292

Entre les Rues Fauet et Visitation, Montréal.

Meubles neufs et de seconde main, achetés, vendus ou échangés.

29 Avril. 196—r

MOULIN A SCIER ET A BLANCHIR

81 et 83, rue Wellington, et 92 et 94, rue Prince, Montréal.

J. PATENAUDE, manufacturier de toutes espèces de Boites d'Emballage, Recoupes, Languettes, Cannelures et Lit. Un assortiment de Bois de Construction toujours en mains.

12 février.—a k 131

Prix Réduits !

Les soussignés ont en main un assortiment des plus variés de poêles "Ranges" pour la cuisine, couchettes de fer battu importées et fabriquées ici, glacières et coffres pour la glace, baguettes d'escaliers, corniches pour rideaux, coutellerie, cages d'oiseaux, ferronneries, &c., &c.

Une visite à leur nouveau Magasin ne manquera pas d'être satisfaisante.

MEILLEUR & Cie.

652, — Rue Craig, — 652

Près de la rue Bleury.

29 Avril. 196—r

BONS LITS A RESSORT (ou lits bizarres.) Lequel choisirez-vous ? Anglais et Français, répondent : Le premier sans doute ? et emploierez les Townshend, et vous les achèterez sur la rue Bonaventure. Matelas en crin, à ressort et en laine, lits de plume, paillasses manufacturées. On fournira au commerce. Chez TOWNSHEND, 101 et 103, rue Bonaventure, Montréal.

N.B.—Vieux effets de lit réparés et refaits.

18 septembre. 9—a k

Salamandres de Morris & Ireland

Plus sûres contre les voleurs qu'aucune autre, n'exigeant pas de dépenses pour les verrous et les serrures.

La meilleure Salamandre qui se soit vue à Montréal est maintenant au magasin de

NAP. LEFEBVRE, 158, Rue Notre Dame.

FRED. SCHRAUDER, Agent Général.

21 oct.—37 a k

CLOCHES D'EGLISE.

MANUFACTURÉE PAR

JONES & Co., Troy.

LASLETT & RUSSELL, Agents, 463, Rue St. Paul, Montréal.

Cloches de 100 à 1,000 lbs en magasin.

11 Mai. 201—a k

MACHINES A BRIQUES

Machines à Briques de différentes dimensions et à différentes vitesses.

Machines à Briques fonctionnant d'elles-mêmes, de diverses dimensions.

Des circulaires descriptives sont envoyées sur demande.

AUSSI.

Machines à Briques à Levier.

BULMER & SHEPPARD.

Bureau 241, rue Parthenais, Montréal.

17 Avril. 187—a k

VERNIS ET CIMENT

DE

MM. EVANS & CIE

A l'épreuve du feu et de l'eau.

Nous invitons les propriétaires et les contracteurs à apporter une attention sérieuse à l'annonce que nous publions, car nos préparations défient toute concurrence, tant pour le prix que pour la qualité.

Nous sommes maintenant en mesure de fournir un vernis pour les maisons, qui peut être posé soit sur la toiture ou les côtés, qui est à l'épreuve du feu et de l'eau.

On peut l'employer sur les vieilles maisons tout aussi bien que sur les neuves, il les mettra à l'abri de la combustion causée par les feux de cheminée ou les étincelles se détachant de maisons ravagées par l'incendie.

Il est meilleur marché que le vernis le plus ordinaire et sa durée est plus longue que celle du ferblanc ou de l'ardoise.

Nous garantissons que nos produits dureront de quinze à vingt ans ; on peut appliquer le vernis sur les toits de métal, tout aussi bien que sur les toits de feutre et en enduir les couvertures en bardeaux ; il faut cinq fois plus d'usage que la peinture ordinaire.

On doit se rappeler surtout qu'il est tout-à-fait à l'épreuve du feu, qu'il ne contient ni goudron, ni huile, et qu'il résiste aux froids de l'hiver.

Nos vernis sont de couleurs différentes, et on ne les emploie pas seulement sur le bois, mais sur la pierre brune car il prévient l'agglomération de la mousse.

On peut l'appliquer avec un pinceau ordinaire, et trois heures d'un temps sec suffisent pour le faire sécher complètement.

Cinq gallons suffiront pour vernir deux cents pieds carrés de bardeaux ou mille pieds de ferblanc ou de fer. On n'a pas besoin d'un peintre pour l'employer, car nos vernis sont envoyés tout préparés aux prix réduits, ci-dessous énumérés :

5 gallons	avec complète direction..	$ 3 50
10	" " " ..	6 50
20	" " " ..	12 00
40	" " " ..	22 00

On peut se procurer pour $1.10 lbs du ciment de MM. EVANS & Cie, pour cheminées et enduits.

P. S.—On demande UN AGENT actif dans chaque cité et ville de la Puissance, à qui l'on offrira les meilleurs avantages, aussi des personnes ayant un certain capital qui désireraient acheter une manufacture dans toute autre ville, à part Montréal.

Pour détails et conditions, s'adresser à

A. A. WILSON & Cie., Agents Généraux, 223 et 225, Rue St. Paul.

Boîte 805, Bureau de Poste.

1er Avril. 172

VERNISSAGE

Sur surface unie ou ornée, compositeur d'enseignes, bronzeur et doreur,

513, Rue Lagauchetière, (à l'entrée de la Rue Coté.)

C. FLETCHER, Peintre d'Enseignes.

Les ordres seront promptement exécutés.

21 Octobre. 46—r

Objets Méchaniques pour faire de la MAGIE BLANCHE Et autres Tours Divertissants

Manufacturés et vendus en gros et en détail par

M. MONTREUIL

No. 175, Rue St. Pierre

Montréal.

Des instructions imprimées seront fournies aux acheteurs.

14 Mai.—207 tm k

MEUBLES DE GOUT,

No. 276, Rue Notre-Dame,

ASSORTIMENT COMPLET DE MEUBLES

Depuis plusieurs années déjà le soussigné s'étudie à tenir une maison canadienne de 1re classe, et sans vouloir trop présumer de sa valeur, il prie le public de venir juger par lui-même s'il a réussi dans ses efforts.

Son but constant a été d'unir le bon marché à la bonne qualité. Il peut offrir des meubles de la dernière élégance, importés des meilleures manufactures américaines, répondant aux goûts les plus difficiles et atteignant le luxe le plus exquis, tandis que les meubles qu'il fabrique sortent des mains des meilleurs ouvriers canadiens. Ses garnitures de salon, de chambre à coucher, ses buffets de salle à dîner [sideboards] offrent des chefs d'œuvres de sculpture qu'aucun ouvrier ou manufacturier ne saurait surpasser ou égaler en Canada.

Il y a dans son assortiment une telle variété de meubles de tous genres et de tous prix que les familles les plus modestes comme les plus riches y trouveront du choix. Tout est garanti quant à la qualité, tandis que les prix se recommandent d'eux-mêmes. Matelas à ressorts en fer et bourrés en crins, et autres matériaux, chaises et fauteuils de toutes descriptions, canapés, berceaux, meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, de bibliothèque, de passage ; on trouvera de tout dans un style irréprochable.

Venez visiter l'établissement et je ne doute pas de l'encouragement que mérite une maison consciencieuse.

A. BELANGER.

12 mai.—210

MM. D. E. LEWIS & CIE.,

MONTRÉAL

Marchands d'Huile de Pétrole raffiné en gros, à Montréal.

Et seuls Agents pour la vente à Montréal et à l'est de Montréal de l'huile de la Compagnie d'Huile de Pétrole raffiné de London, Ont.

11 mai.—m p 201

LEON HURTEAU

Marchand de Bois

CLOS RUE MIGNONNE ET St. ANDRE

Le soussigné, qui a été Agent durant ces dernières années de MM. Boyer, Hudon & Cie., vient d'acheter de ces Messieurs tout leur Fonds de Bois de Service—à une grande réduction—ce qui lui permettra de vendre

Planches, Madriers de toute épaisseur,

A des prix excessivement raisonnables, plus bas que tout autre établissement en cette ville.

Bois de Chauffage à bien bon marché,

Au Clos de la Rue Mignonne, coin de la R. e Christophe, ancien clos Latreille.

Le soussigné a aussi fait l'acquisition des dettes dues dans ces clos à la Maison Boyer, Hudon & Cie.

LÉON HURTEAU.

21 Septembre. 12

FINLAY & BROSSEAU

Marchands de Bois

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Offrent en vente à bas prix :

Madriers en pin, Pruche et Epinette de 3 pouces, 2 pouces, 1½ pouce pouce.

Planches en pin, Pruche et Epinette, Foulures, Lattes, etc.,

—AUSSI—

Bois préparé de toute description.

Bureau et Clos : 400, Rue William 317, Rue Ottawa

Près des Bassins du Canal,

Et 53, coin des rues Vitré et des Allemands.

20 mars.— 162

COLLINS & CIE.,

Coin du Carré de la Douane et de la Rue St. Paul, Montréal,

offrent en vente

DE BONS SACS A GRAIN DE SECONDE MAIN

A $8.00 Pour 100.

O obre

Avis de Déménagement

MM. GAUCHER & TELMOSSE

IMPORTATEURS

Ont Transporté leurs Magasins dans les nouvelles bâtisses,

NOS. 242 ET 244, RUE ST. PAUL

En face de la rue St. Vincent,

ET

Nos. 197, 197½ et 199, rue des Commissaires

Où ils continueront le commerce

D'Epiceries, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saindoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités de venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

11 Mars. 154—tm A B k

F. AUBIN.

Marchand Epicier

EN GROS ET EN DETAIL.

116 et 118, Coin des rues St. Maurice et Dupré.

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il vient de faire l'achat d'une grande quantité de vins, liqueurs et épiceries à très bas prix. Il invite les marchands et les hôteliers de la campagne à venir visiter son magasin. Il pourra leur vendre à des prix qui leur permettront de faire des profits très avantageux et leur donner entière satisfaction.

Aussi il a en mains un grand assortiment de Thé, Japon et vert, qu'il peut vendre à très bas prix. Il achète aussi en retour toute espèce de provisions, beurre, œufs, grain, etc.

19 février.—137 sm

RUM BLANC DE SANTA CRUZE

D'une qualité supérieure venant d'être reçu. DUFRESNE & McGARITY, 221, Rue Notre Dame.

SIROP ET SUCRE D'ÉRABLE

Reçus tous les jours chez

DUFRESNE & McGARITY, 221, Rue Notre Dame.

CIGARES DE LA HAVANE

Importés directement par les soussignés de la Havane.

DUFRESNE & McGARITY, 221, Rue Notre Dame.

10 avril.—179

VENANT D'ARRIVER

Marchandises Nouvelles ! !

Raisin de Valence, en boutures
Raisin de choix, boutures de Londres
Raisin Muscat
Un, deux et trois "Crown Dehesa"
Sultana de semence
"Cluster et Cartoon"
Belles Figues extra en boîtes et en mattes
Pruneaux
Citrons
Raisin d'Almeira et

Epiceries Générales

Sucre sec cassé, granulé, broyé et Sucre Ecossais raffiné.
Melasses, Porto Rico et manufacture de suc , en petits tonneaux et barils.
Brandy
Gin (Genièvre)
Sherry Paul Emile Thomas
Vin de Porte
Champagne.
Vins Saint Peray mousseux, Ermitage, Châteaubourg et Rhône.
Amandes, Tarragones fraîches, écailles dures, Iviza et couvertes.
Noisettes et Aveilnes

A vendre par

V. HUDON.

26 oct.—) 41

AVIS

M. JOS. CAMILLE MARCHAND, ci-devant commis pour la maison N. QUINTAL, annonce à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de s'associer à M. J. U. TURCOT pour faire le

COMMERCE D'EPICERIES EN GROS ET EN DETAIL.

AU

No. 200 Rue St. Paul, et 161, Rue des Commissaires

Ci-devant occupés par MM. Gaucher & Tellemosse, sous les nom et raison de

TURCOT & MARCHAND

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir l'établissement ci-dessus, où ils auront toujours en main un fonds d'épiceries complet, vins, liqueurs, etc., etc.

Les pratiques de la villes seront servies à domicile.

13 mai. 206—um k

AVIS

JOSEPH A. WILSON annonce à ses pratiques et au public en général qu'il s'est associé à C. H. LETOURNEUX, et qu'il continue les affaires à la même adresse, 223 et 225, Rue St. Paul, sous les nom et raison de

LETOURNEUX & WILSON

MARCHANDS-FERRONNIERS,

et qu'ils tiendront constamment en magasin : PEINTURES, HUILES, VERNIS, &c., &c., à des prix réduits.

223 & 225, Rue St. Paul, Montréal.

8 Mai. 202—um k

SAUVEZ VOTRE ARGENT

EN VOUS SERVANT DE LA

The British Egg & Butter Powder

Qui remplace très-bien les Œufs et qui sauve beaucoup de Beurre, pour faire toutes sortes de

Patisseries, Biscuits, &c., &c.

Elle est vendue en paquet de 10 CENTS chez tous les Epiciers, et en Gros chez DEVINS & BOLTON

Demandez la et insistez pour l'avoir.

18 Janvier 09—r1

AVIS IMPORTANT !

Les CIGARES F.F. ont été reconnus par tous ceux qui en ont fait usage comme étant de la meilleure qualité et du plus bas prix.

HOROWITZ FRERES, Seuls Propriétaires, 241, Rue McGill, Montréal.

Succursale : 3, rue Bleury.

29 Avril. 196—r

Nouveau Restaurant

No. 617, RUE STE. CATHERINE

Près de la rue St. Laurent.

Le Restaurant et la maison de M. PETER CAVALO viennent d'être achevés, et il est en mesure de loner vingt-cinq chambres à coucher garnies, à des conditions raisonnables.

On trouvera dans le Restaurant les mets les plus choisis, et on pourra se faire servir à quelques minutes d'avis.

PETER CAVALO, Restaurant Impérial, 617, rue Ste. Catherine.

8 mai —2 r tm k

MAISON ST. DENIS.

RESTAURANT FRANÇAIS.

COIN DES RUES

BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS.

M. ÉDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. E. L. ETHIER, le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe.

Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine française.

Lunchs déjeuners et dîners servis à toute heure.

Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis.

Le Dimanche, le restaurant est ouvert depuis midi, jusqu'à 9 h. p.m.

23 janvier 1875.—114 a

BAINS DE MER.

St. Lawrence Hall, Cacouna.

Cette place d'eau si fashionable sera ouverte vers le 1er JUIN pour la réception des visiteurs. Les prix modiques suivants ont été adoptés par la Compagnie pour la saison 1875 :

3 mois..................	$30 par mois.
2 mois..................	40 " "
1 mois..................	60 " "
10 semaines............	$35 " "
6 semaines............	45 " "
1 semaine et plus......	$2 50 par jour.

Taux raisonnables pour Enfants et Nourrices.

Pour plus amples informations, s'adresser à

W. T. SUTTON, Gérant.

Boîte 96, Bureau de Poste, Montréal

15 Avril 1875. 184—k

1875 1875

SOURCES DE CALEDONIA.

Joyeuse Nouvelle pour Tous !

L'ELYSEE DE L'INVALIDE EST OUVERT DE NOUVEAU.

Eaux Sulphureuses, Salines et Gazeuses

MALADES, ATTENTION !

La Dyspepsie, les dérangements des organes de la digestion, l'hydropisie, les maladies de la peau, les affections du foie et des voies urinaires sont guéries en quelques jours par l'usage de cette eau.

Vous qui souffrez des Rhumatismes, lisez !

Des centaines de personnes atteintes de rhumatisme ont été guéries par des bains sulphureux. Les souffrances sont soulagées par un premier bain et les douleurs complètement guéries par une douzaine de bains.

TEMOIGNAGE

Le Dr WM. ROBERTSON, de Montréal, écrivait ce qui suit en 1839 : "La maladie sur laquelle le traitement par les bains a le plus d'action, est le rhumatisme."

* * * * J'ai connu quelques personnes qui souffraient des conséquences de l'usage du mercure ou de la coloméle, pour le traitement de diverses maladies, ont été rendues à la santé par l'usage de ces eaux.

AMENAGEMEMNTS.

Un magnifique hôtel, dans lequel peuvent se loger 300 personnes, sera ouvert le 1er Juin pour recevoir les visiteurs. Les terrains ont été améliorés et embellis et rien n'est épargné pour l'amusement ou l'exercice. Le voyage, par la rivière Ottawa, est charmant, et l'on construit un chemin de fer de la rivière aux sources. En attendant l'achèvement de cette voie, des voitures confortables conduiront les voyageurs aux sources. La distance des sources de Montréal & d'Ottawa est respectivement de 65 et de 50 milles.

Le Dr. LAING, chirurgien, se fixera aux sources pendant la saison et on pourra le consulter à toute heure.

M. W. CHAMPNESS ouvrira une bonne écurie de louage, où on pourra trouver des voitures et des chevaux de selle. Il y a un beau champ de course sur la propriété de la compagnie.

CES EAUX qui ont la propriété de guérir tous les maux, deviendront le rendez-vous général de ceux qui cherchent e rétablissement de leur santé ou le plaisir.

On pourrait fournir des milliers de témoignages, mais la réputation de ces eaux rend cette précaution inutile.

CONDITIONS :

Voyageurs de passage......	$2 50 par jour.
A la semaine.........	2 00 "
Au mois...............	1 50 "

JAS. A. GOUIN & Cie., Propriétaires.

JOHN KENLY, Gérant.

17 Mai. 209—dm

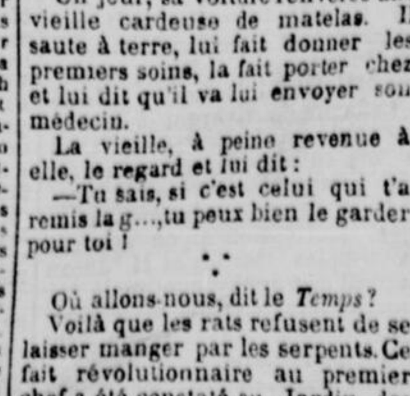

M. O. GREGOIRE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public que sa

SALLE DE BILLARD

Sera ouverte ce soir

A la Maison E. L. Ethier

216 Rue Notre-Dame

En fait de confort et d'élégance, c'est ce qu'il y a de mieux à Montréal.

Les tables sont des mieux finies et sortent des célèbres manufactures de M. PHELAN, de New-York.

11 mai.—m k 204

AIR PUR.

"IROQUOIS HOUSE"

Montagne St. Hilaire, Belœil,

Cet Hôtel sera ouverte pou la réception des visiteurs vers le 1er JUIN.

Conditions modérées.

M. SCOTT, Propriétaire.

21 Mai. 214—1

Pharmacie Laviolette & Nelson

MONTREAL

215 rue NOTRE-DAME

Près de la rue St. Gabriel.

28 avril. 195—r

Soda a la Glace

Articles de Toilette !
Parfumeries !
Médecines patentées !

Nous attirons l'attention sur l'établissement de Pharmacie du Dr. BRODEUR, No. 330, Grande Rue St. Laurent, où l'on peut se procurer les articles ci-dessus.

Prescriptions préparées avec soin.

Consultations à toute heure.

P. S.—Ouvert le Dimanche toute la journée.

28 mai.—a c k 218

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge

DE GRAY

Pour la Toux, le Rhume, l'Enrouement, l'extinction de voix, les Affections des Bronches et l'Asthme.

Il est adoucissant, expectorant, anti-spasmodique et tonique.—Son goût est délicieux.

Cette célèbre préparation pharmaceutique n'exerce pas seulement une action toute particulière dans les cas de toux opiniâtre et d'affection persistante des bronches, c'est encore un spécifique d'une efficacité sûre pour diminuer les ravages de la phthisie la plus avancée. Les enfants prennent ce remède avec plaisir et plus d'une attaque de croup peut être détournée par une dose de sirop administrée à l'apparition des premiers symptômes.

Maintenant que le Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray a été accepté par tant de familles aussi bien du Canada que des Etats-Unis, comme le spécifique domestique contre la toux, nous prions respectueusement le public de ne point se laisser tromper par des imitations frauduleuses que l'on substitue parfois à notre préparation.

Le vrai sirop porte le nom de l'inventeur [H. R. Gray, Montréal] sur le verre de la bouteille. Les pharmaciens, et en général, tous les marchands jouissant d'une bonne réputation en Canada, ne vendent que le vrai sirop.

KERRY, WATSON & Cie., Pharmaciens en Gros, Montréal

En sont les seuls propriétaires et fabricants.

1er mai.—197 tm k

Pourquoi souffrir du mal de dent ?

Quand le Topique du Dr. Mathieu peut guérir les plus grandes souffrances en 5 secondes ; application gratuite à son cabinet d'opération 198, Rue Notre-Dame, Montréal. A vendre chez tous les Pharmaciens, dans les principales épiceries, et au dépôt principal, 198, rue Notre-Dame.

2 Mars.—146 om k

LES HEMORROIDES

Sont infailliblement guéries par l'onguent hémorroïdale du Dr. Mathieu, sinon l'argent est remis.

Prix, $1 la boîte, ou 6 boîtes pour $5. Envoyé à n'importe quelle adresse dans le Canada, après réception du prix. On accorde un percentage libéral au commerce ! En gros et en détail.—THE WINGATE CHEMICAL Co., Carré Victoria, Montréal.

Principal Dépôt, 198, rue Notre-Dame

19 Octobre

LE RESTAURATEUR DES CHEVEUX D'AYER.

POUR rendre aux Cheveux Gris leur ancienne couleur, est un article de toilette qui est en même temps agréable, sanitaire et efficace pour la conservation des Cheveux. IL REND EN PEU DE TEMPS AUX CHEVEUX DETERIORES OU GRIS LEUR COULEUR PRIMITIVE, AINSI QUE LE LUSTRE ET LA FRAICHEUR DE LA JEUNESSE. Les Cheveux minces deviennent plus forts, les Cheveux tombés repoussent, et l'absence de Cheveux est souvent guérie par cet agent. Rien ne peut guérir les Cheveux où les follicules sont détruits, et les glandes atrophiées et vieillies ; néanmoins ce qui reste peut être sauvé par cette application et rendu à son ancienne vigueur, et les Cheveux croissent de nouveau. Au lieu de souiller les Cheveux, en y déposant des matières épaisses, ce remède les nettoie et les rend plus vigoureux. Dans l'occasion, son usage empêchera les Cheveux de grisonner ou de tomber, et, ainsi, empêchera la calvitie. La restauration de la vitalité qu'il donne au cuir chevelu, arrête et empêche la formation de matières crasseuses, qui sont si malpropres et contraires à la santé. Libre de ces substances délétères, qui rendent quelque préparations dangereuses et injurieuses aux Cheveux, le Restaurateur des Cheveux ne peut qu'être favorable. Comme simple ARTICLE DE TOILETTE, rien ne peut l'égaler. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne peut souiller le linge blanc, et demeure longtemps sur les Cheveux, et donne un parfum odorant et un lustre magnifique.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & Cie., Lowell, Mass.,

Chimistes pratiquant et analysant.

Vendu par tous les Droguistes, en tous lieux.

TELEGRAPHIE

De toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVÉ DE *LA MINERVE*

Ottawa, 28.

M. Fournier arrivera en cette ville ce soir ou demain.

Les *writs* pour l'élection d'un candidat pour représenter le comté de Napierville aux Communes, ont été émanés aujourd'hui. La nomination aura lieu le 10 juin et la votation le 17.

M. Thomas Ferguson, ex-M.P., va être transféré du poste de collecteur des Douanes, à Collingwood, à quelqu'autre port, avec le même salaire.

L'Hon. M. Church est arrivé ici ce soir.

Québec, 28

La campagne électorale est commencée. Dans la Beauce, M. Rémillard se présente en opposition à M. Dulac, le député conservateur. M. Dulac a représenté le comté durant la dernière session, à la place de M. Pozer, qui avait opté pour le parlement fédéral.

Dans Portneuf, M. Collet se présente contre le Dr. Larue, l'ancien membre qui représente le comté depuis 1867.

M. Larochelle n'a pas encore d'opposant dans le comté de Dorchester.

Dans Montmagny, M. Landry, conservateur, fera la lutte contre M. Langelier avec les plus grandes chances de succès.

Dans Bonaventure, M. Hamilton, libéral, se présente contre M. Beauchesne, l'ex-député.

Les Hons. MM. Garneau et Angers seront très probablement élus par acclamation.

M. Amyot, rédacteur du *Courrier du Canada*, fera la lutte contre M. Joly.

Dans Québec, M. Shehyn se présente contre M. Valin.

Québec, 28

Les funérailles de feu Madame Chauveau ont eu lieu ce matin. L'assistance était très-nombreuse. Le service a eu lieu à la Basilique et l'enterrement dans l'église des Ursulines.

Toronto, 28.

Aujourd'hui, l'Hon. M. Currie, M.P.P., l'un des ministres du Cabinet d'Ontario, a perdu son siège par suite de la contestation de l'élection du comté de Welland.

St. Jean, N. B., 28.

Une terrible conflagration ravage Portland, N.B., qui menace d'être détruite. Le feu a pris origine dans la brasserie de Keltie, vers midi, et actuellement (1 heure p.m.), cette bâtisse, l'église épiscopale, les belles résidences d'Alex Rankin, le moulin de Hillyard et 50 maisons privées sont en feu. Des centaines de familles sont sans demeure et les meubles qu'elles avaient sauvés de l'incendie sont consumés par les flammes.

Le vent est tourné à la tempête, mais il ne souffle pas vers le port. S'il arrivait qu'il tournât dans la direction de la ville, la conflagration serait terrible, vu la sécheresse qui règne ici et la force de la tempête.

Plus tard, 3.50 p.m.— Le feu commet encore des ravages, mais on a pu le maîtriser. Environ 75 maisons ont été consumées.

Le nouveau navire appartenant à M. Brown a été détruit ; il était assuré pour $20,000. Les manufactures des frères Hillyard ont été réduites en cendres.

Le feu s'est communiqué à Navy Island et menaçait Carleton, mais le danger est passé.

Il est impossible d'évaluer les pertes au juste, mais elles sont très considérables.

Les belles résidences de T. B. Barker et D. Robert, constructeurs de navires, ont été sauvées avec difficulté.

Service de la Presse Associée

[Pour "LA MINERVE."]

AMERIQUE

Kansas City, 28—La pluie qui est tombée durant 24 heures a bien fait quelques dommages aux grains, mais d'un autre côté elle a fait un bien incalculable en exterminant les sauterelles, qui ont été balayées dans les ruisseaux.

Environ 70 pertes de vie.—Un brave pompier.

Springfield, 28—Une grande excitation a régné à South Holyoke, près de l'église incendiée et à plusieurs endroits dans lesquels les victimes étaient transportées, le peuple faisait des efforts pour se jeter pêle-mêle dans la bâtisse en feu, afin de sauver ses amis. Des centaines de femmes et d'enfants parcourent les rues demandant des nouvelles de leurs parents disparus. Cette église, bâtie en 1870, était sous le contrôle du Rév. M. Dufresne.

Les dernières dépêches d'Holyoke disent qu'il n'est pas sûr que tous les cadavres ont été enlevés des ruines.

Boston, 28—Abraham Jackson, l'avocat contre lequel pèsent de graves accusations de faux pour la valeur de $805,005 est arrivé ici hier soir sous la surveillance d'un détective ; il ne montre aucun signe d'aliénation et se dit innocent.

Springfield, 28—Les cadavres de 50 personnes brulées à Holyoke hier soir ont été identifiés, en sus des 15 ou 20 cadavres qui ont été transportés dans des maisons par des amis. Environ 70 cadavres ont été retrouvés et à peu près 40 personnes ont été horriblement brulées. Le héros du désastre est John Lynch, pompier, le premier qui ait répondu à l'alarme. Il décrit la scène qui se passait lorsqu'il est arrivé sur les lieux. Il y avait une foule massée dans le vestibule, qui ne pouvait se remuer à cause de la pression exercée par les malheureux qui se trouvaient dans l'intérieur de l'église, tandis qu'autour d'eux un cercle de feu jetait dans la terreur ceux qui essayaient de fuir. Lynch et l'ingénieur en chef Mullen se ruèrent dans les flammes, en criant : "Pour l'amour de Dieu venez et aidez-nous." Un instant après, un jet d'eau bien dirigé atteignit les braves sauveurs et les empêchèrent n'être brulés vifs. Les premières personnes qui sortirent étaient couvertes de flammes, mais elles passèrent à travers le jet d'eau et le feu qui les consumait s'éteignit. Quelques unes de ces personnes se trouvèrent asphyxiées et les autres purent s'enfuir avec beaucoup de difficulté. Tout le département du feu arriva bientôt et travailla avec une énergie telle que lorsque le feu fut éteint, les murs furent enfoncés et on procéda de suite à la recherche des cadavres. Il ne s'écoula que quelques instants depuis le commencement de l'incendie jusqu'à son extinction, mais la destruction des vies durant cette courte période a dû être terrible. Quelques personnes se jetèrent par les fenêtres et se blessèrent gravement, un homme parut dans une fenêtre complètement entouré de flammes et après avoir hésité quelques instant, il tomba par terre mort et complètement routi.

Détails terribles.

Le plus grand nombre des cadavres fut retrouvé dans le vestibule, et quelques-uns étaient brulés jusqu'aux os. Une femme fut trouvée dans le siège qu'elle occupait, ses habits étaient complètement brulés. Une femme très grasse pesant 180 lbs. fut retirée de la masse de cadavres et ses chairs entretenait des flammes. Dans la maison d'écoles où les cadavres furent transportés la scène est des plus saisissantes. Il y avait des victimes horriblement consumées. Le Coroner a jugé à propos vu l'excitation qui règne—de ne tenir une enquête que lundi, pour identifier les corps.

EUROPE.

Par le Câble Transatlantique)

Londres, 28—Le *Levant Herald* dit qu'une série de tremblements de terre s'est fait sentir au commencement de mai, dans la Province de Baroussa, Asie Mineure ; 600 maisons ont été renversées ; d'après les informations qu'on a pu recueillir, 160 personnes ont perdu la vie et 187 ont reçu des blessures.

Une dépêche spéciale de St. Jean de Luz au *Standard* rapporte qu'une batterie carliste au Mont Rico a fait feu sur l'escadre espagnole et que l'amiral commandant a été tué ainsi que 4 de ses officiers.

Le correspondant parisien du *Times* dit que M. Buffet ne fera pas une question de cabinet le vote sur la loi électorale.

DERNIER BULLETIN.

Quatre Heures A.M.

AMÉRIQUE.

New-York 28—Aujourd'hui la Cour des Sessions générales, siégeant sous la présidence du Juge Sutherland, pour le procès de James Duffy, accusé d'attentat d'assassinat sur le député-controleur Earl, s'est terminée par un verdict d'homicide au 2e degré contre le prisonnier, qui a été condamné à 2 ans et demie de prison d'Etat.

Washington 28—On a reçu information au Département de l'Etat de la passation par acclamation, le 22 mars dernier, d'un acte par les Cortès du royaume de Portugal, accordant la liberté sans condition des esclaves en Portugal ; cette loi sera en force dans un an depuis sa passation.

Balto 28—La maison J. H. Cowman a été volée mardi soir, pour la somme de $40,000, en débentures, billets, etc.

Wheeling 28—Un incendie affreux a détruit ici plusieurs moulins ; pertes, $75,000, couvertes par les assurances.

Springfield, 28.—Les derniers chiffres concernant les pertes à Holyoke, portent le nombre des morts à 71, des blessés mortellement à 22, et des autres moins blessés à 27, faisant un total de 120 victimes de la catastrophe : 71 morts, dont 55 femmes et 16 hommes.

Cleveland, 28—Les moulins de "Northern Ohio" ont été consumés par les flammes ; pertes, $40,000.

EUROPE.

(*Par le Câble Transatlantique*)

Berlin 28—Le gouverneur de Westphalie a sommé l'Evêque de Munster d'abandonner son siège.

Londres 28—C'est aujourd'hui que l'on chôme la fête de la Reine ; l'enthousiasme est grand partout ; il y a eu des processions, etc.

Lord Augustus Hervey, membre de la Chambre des Communes pour Suffolk-ouest, est mort.

La grève à South Wales est finie, les grevistes ont consenti à ce que leurs gages fussent réduites de 12½ par cent.

Le Théâtre Royal à Leeds, a été consumé hier soir.

Berlin 28—Le roi et la reine de Suède sont arrivés en cette ville pour visiter l'empereur.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que cette visite a une signification politique et voit par là une manifestation du support de la Suède pour la politique des trois empereurs.

Londres 28—Le Prince de Galles, le marquis de Tweedale et le général John Fitzgerald, sont gazettés comme maréchaux.

Le Préfet de la Seine, visitera bientôt Londres, pour rendre la visite du Lord-maire à Paris. On s'attend à de grandes manifestations. Les principaux dignitaires municipaux de l'Europe et de l'Amérique sont invités pour cette occasion.

Londres 29—Boynton a rencontré des courants contraires sur les côtes de l'Angleterre et a été repoussé vers le nord-est, un changement favorable est anticipé dans le cours de l'avant-midi.

VARIÉTÉS.

Nous racontions, dit le *Figaro*, il y a quelques jours, des anecdotes sur sur le prince T... Nous avons gardé celle-ci pour la fin :

Il faut se rappeler que le prince, à la suite de nous ne savons quel accident, avait la mâchoire desarticulée, à ce point qu'il était obligé de la soutenir au moyen d'une mentonnière.

Un jour, sa voiture renverse une vieille cardeuse de matelas. Il saute à terre, lui fait donner les premiers soins, la fait porter chez et lui dit qu'il va lui envoyer son médecin.

La vieille, à peine revenue à elle, le regard et lui dit :

—Tu sais, si c'est celui qui t'a remis la g...,tu peux bien le garder pour toi !

⁂

Où allons-nous, dit le *Temps* ?

Voilà que les rats refusent de se laisser manger par les serpents. Ce fait révolutionnaire au premier chef a été constaté au Jardin des Plantes. L'un des boas à qui l'on venait de servir son déjeuner, sous la forme d'un rat superbe, fut tout à coup assailli à la gorge : le rat travailla si bel et si bien de ses petites dents pointues que le boa ne tarda pas à rendre l'âme, avant que le gardiens stupéfaits aient pu s'interposer dans cet étrange lutte.

Le Jardin des Plantes est victime d'une perte sèche de 2,000 fr., on assure aussi que le boa va être empaillé. Mais c'est le rat qui nous intéresse. Qu'en a-t-on fait ? C'est bien le moins qu'on lui donne une cage à part en récompense de son courage et qu'il soit admis à figurer désormais dans la galerie des animaux féroces entre le tigre du Bengale et lion de Numidie.

⁂

Mme X... a des traits charmants, des bras charmants, des mains charmantes... mais elle a des pieds monstrueux.

Elle disait l'autre soir à une de ses amies, au sortir d'une longue maladie :

—Je suis encore bien faible ; mais enfin, je commence à pouvoir mettre un pied devant l'autre.

—Et ce n'est pas peu dire !... murmura cette excellent amie.

⁂

Un garçon jouissant d'une belle renommée de poltronnerie, racontait un duel qu'il avait eu :

—Vous !... fit quelqu'un en riant ?

—Mais certainement, et je l'ai même tué mon adversaire.

—La bonne farce !

—Pour la première fois de ma vie, je dis peut-être la vérité.

—Racontez-nous donc cela.

—Un individu avait été grossier avec moi. Je lui administre un soufflet. Le lendemain, nous allons sur le terrain pour nous battre à l'épée. Il faisait un froid terrible... Il y avait bien quinze degrés au-dessous de zéro. Je laisse mon adversaire mettre habit bas. Quand je le vois en manches de chemise, moi qui avais gardé mon gros paletot, je m'avance vers lui, qui, tout grelottant, tenait déjà son épée, et... Je lui fais mes excuses.

Huit jours après, il mourait d'une fluxion de poitrine.

⁂

Un mot inédit de Talleyrand et retrouvé dans une correspondance particulière de la Restauration.

L'empire venait de s'écrouler ; Louis XVIII était rentré pour la seconde fois aux Tuileries ; il y avait réception ; un vieux diplomate russe avait attiré M. de Talleyrand dans le coin d'un salon pour parler politique ; singulier délassement pour un diplomate !

On causait un peu de tout et le prince de Bénévent, sentant l'infériocité de la logique de son adversaire, lui répondait avec une urbanité exquise, mais sous laquelle ses intimes auraient deviné une nuance de dédain :

—Enfin, objectait le diplomate avec une grande candeur, ce Bonaparte était donc dévoré d'ambition ?

—On le croirait, fit M. de Talleyrand.

—Quel but, dites-le-moi, quel but pouvait le pousser à traverser encore l'Europe pour combattre la Russie ?

—Oh ! dit M. de Talleyrand en rajustant avec indifférence la vravate blanche dans laquelle était sanglé son cou, la manie des voyages !...

Mousseau, Chapleau et Archambault,

AVOCATS

Ont transporté leur bureau

AU No. 29, RUE ST. GABRIEL.

10 mai. um k—203

Duhamel, Rainville, Rinfret & Rainville

AVOCATS.

Bureau : No. 30, Rue St. Vincent,

MONTREAL

JOSEPH DUHAMEL, H. FÉLIX RAINVILLE, OLIVIER RINFRET, HENRI B. RAINVILLE.

Montréal, 2 Septembre 1874. 6

ROUER ROY, C. R.

A Transporté son Bureau au

No. 60, PLACE JACQUES-CARTIER.

7 Mai. 201—c um

Mr. VICTOR ROY

ARCHITECTE,

53, Rue St. Jacques, Montréal.

21 fév. a k—141

J. R. POITRAS

ARCHITECTE,

No. 15, Côte St. Lambert, Montréal.

14 janv. q m p—106

ALFRED GIRARD

Argenteur, Doreur, Galvaniseur, &c., sur Métaux,

41,—Cote St. Lambert, Montréal,—41

Même Bâtisse occupée par M. Beaudry.

5 Mai. 201—tm k

F. B. WELLS

AGENT D'IMMEUBLES

Et Encanteur pour la vente d'Immeubles seulement.

10 mai. 203 a k

RIDDELL & EVANS,

Comptables Publics, Syndics, etc.,

NORTH BRITISH CHAMBERS,

11, rue de l'Hôpital, Montréal.

JAMES RIDDELL, Syndic Officiel.

17 fév.—a 144

LA MINERVE

Samedi matin, 29 Mai 1875.

La crise financière et l'"Evénement." } *L'Evénement* s'est jadis rendu célèbre, en voulant prouver qu'il y avait un déficit dans les finances d'Ontario alors que le surplus de cette province se chiffrait par centaines de mille piastres. Il s'était bien promis de ne plus s'aventurer sur un terrain où il est si désorienté, et il s'est tenu longtemps promesse. Malheureusement, ces jours derniers, il a voulu retoucher aux questions financières et il a renouvelé son *fiasco* de 1871.

L'*Evénement* jetant un regard sur la crise financière actuelle se mêle d'en chercher la cause et comme il n'y voit goutte, il croit l'apercevoir de suite : "Vous ne l'auriez jamais cru, dit-il, vous ne l'auriez jamais soupçonné, mais c'est le gouvernement local de Québec, qui, a jeté la pertubation dans notre commerce." C'est étonnant comme certaines gens ont un talent particulier pour tout expliquer d'une façon singulière.

D'après l'*Evénement*, le gouvernement local a vendu une grande quantité de coupes de bois depuis 1871, lesquelles ont été exploitées. Il s'en est suivi une immense exportation, puis un encombrement du marché, enfin une stagnation dans ce commerce, une fois le marché encombré. Nous n'avons pu vendre et nous nous sommes trouvé sans argent pour payer nos importations.

C'est une singulière explication ; mais avant d'aller plus loin, nous aimerions à faire partager la responsabilité de la crise au gouvernement d'Ontario Si le gouvernement de Québec est coupable, celui d'Ontario l'est au même chef. N'est-il pas vrai que en une seule fois le gouvernement d'Ontario a vendu **5,200 milles carrés** de coupes de bois lorsqu'il y avait 12,000,000 d'âcres sous permis d'exploitation ? N'a-t-il pas pour sa part contribuer à encombrer le marché d'un surplus de production, en admettant que l'explication de l'*Evénement* soit exacte ?

La politique du gouvernement local depuis 1871, n'a jamais été bien comprise dans le pays et si elle l'est un jour, on cessera d'injurier ceux qui l'ont inaugurée. Parce que le gouvernement local a vendu un grand nombre de permis d'exploitation, on lui en fait un reproche. Cependant, c'était le seul moyen de protéger les terres de la couronne, et en second lieu, d'assurer un revenu constant au trésor public. Jusqu'en 1871 les possesseurs de limites, exploitaient celles du gouvernement autant que les leurs ; la surveillance était impossible. Le gouvernement de Québec, résolut de leur donner des voisins et de cette façon, il évitait des pertes considérables.

Les *limites* furent vendues aussi cher qu'on pourrait les vendre à l'encan. D'ici à longtemps, on ne pourrait trouver leur prix d'achat. Le gouvernement, en forçant les propriétaires qui vendaient de lui payer un droit de transport de 8 dollars par mille, prenaient une sage mesure pour augmenter ses revenus.

Beaucoup de ces *limites* n'ont pas été exploitées et ne le seront pas d'ici à longtemps. Pendant tout ce temps, elles produiront néanmoins de beaux revenus au gouvernement. Celles qui l'ont été retourneront au gouvernement, le reboisement se fera et elles pourront être vendues dans l'avenir.

Voilà la politique du gouvernement. Maintenant, s'il est survenu une crise dans le commerce de bois, le gouvernement n'en est pas plus responsable que ne l'est le gouvernement américain de la crise industrielle qui règne aux Etats-Unis. La prétendue explication de l'*Evénement* est du dernier ridicule. C'est comme si nous rendions le gouvernement responsable de l'excès des importations qui se fait chaque année dans le commerce de nouveautés et des banqueroutes qui s'en suivent. C'est comme si nous rendions la Corporation de Montréal responsable de l'excès de spéculations sur la propriété foncière à Montréal ; enfin, il vaudrait tout autant accuser le gouvernement d'avoir trop colonisé le pays et amené un surcroit de production dans le commerce des grains, car le marché de grains est aujourd'hui encombré comme celui du bois. Celui qui tient en ce moment la plume de l'*Evénement*, est de force à tout expliquer et nous le verrons un jour nous parler de l'influence des queues de poissons sur les ondulations de la mer.

Nous avons raison de croire que l'article de l'*Evénement* est de la plume d'un savant professeur en droit. Il commence son article en citant ce mot : "Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances." Nous lui en citerons un autre qui l'aurait empêché d'écrire ce qu'il a écrit. C'est celui-ci : *Qui veut trop prouver, ne prouve rien.*

Allez-vous finir? } Il parait que notre compte-rendu du lever de M. MacKenzie a remué les entrailles de la démocratie de l'Amérique. Les lettres sur cette grande affaire nous arrivent encore, par les soins du département que dirige M. Fournier et que nous n'aimerions pas à voir sous les ordres de M. Huntington. Nous en avons jeté des montagnes au panier. Une seule a trouvé grâce devant nous ! elle est moins idiote que ses sœurs. Vous allez juger de ce que devaient être les autres :

Chicago, 15 mai 1875.

Monsieur,

Il parait que vous êtes joliment farceurs en Canada, et que vous trouvez moyen de vous amuser, Je n'en veux à personne de se mettre en gaieté, mais il me semble que vous ne devriez pas vous amuser aux dépens de la vérité, laquelle ne perd jamais ses droits. Respectez-vous cette vérité lorsque vous annoncez dans la *Minerve* du 11 Mai, que M. MacKenzie a tenu un lever ?

Ecoutez, je suis un démocrate canadien, établi aux Etats-Unis ; je sais qu'un lever c'est une cérémonie royale. J'ai entendu parler des levers de Louis XIV perfectionnés par Louis XV, et jamais aux Etats-Unis, un démocrate n'oserait tenir un lever.

Washington n'a jamais songé à ces cérémonies royales, ni Grant non plus, et c'étaient des hommes aussi grands que votre MacKenzie.

Je sais que les démocrates du Canada imitent ceux des Etats-Unis. Lorsque Fréchette demeurait ici, à *Exile's Hermitage*, pendant son exil, il m'a dit que nos frères du Canada détestaient les rois, les cours et leurs pompes. C'est pourquoi vous ne me ferez jamais croire que M. MacKenzie a tenu un lever. C'est une atroce calomnie, bonne, tout au plus, pour les naïfs de Canada.

URBAIN V.

Cher Urbain, (attention, imprimeurs, ne nous faites pas dire char urbain), nous allons vous contenter, ou plutôt vous mécontenter en vous inondant de preuves. Si vous êtes franc, si vous êtes loyal et brave, vous renierez vos amis dans cinq minutes. Donc, tenez-vous bien.

Allons, gentil démocrate, ennemi des splendeurs royales, écarquillez les yeux, et regardez bien ; nous vous mettons sous le nez la prose d'un de vos faux frères du Canada, le *Bien Public* du 8 mai 1875.

Lisez et relisez :

L'Hon. M. MacKenzie est arrivé hier soir et est l'hôte de l'Hon. M. Huntington. Il tiendra un LEVER au *St. Lawrence Hall* cette après midi, entre trois et cinq heures. (*Bien Public*, 8 mai, samedi.)

Eh bien, êtes vous content ?

Nous allions oublier de parler d'une autre lettre qu'on nous écrit pour nous dire qu'il n'y a pas que les rois et les vice-rois qui tiennent des Levers. Sur ce point, nous allons appeler le dictionnaire à notre secours. Ouvrons-le au mot Lever :

LEVER S. M. L'heure où l'on se lève.

Ce n'est pas ce qu'il nous faut. Voyons plus loin :

LEVER—Moment où un astre commence à poindre à l'horizon. Le lever du soleil, de Vénus.

Cela n'a pas de rapport avec notre sujet. Il ne peut être question que de M. Beausoleil qui est un astre. On peut dire : Le beausoleil se lève. Passons outre :

LEVER—Moment où le roi reçoit dans sa chambre après son lever. Aller au lever du roi. Je l'ai vu au lever. Le grand lever, le petit lever. Le petit lever, dans l'étiquette de la cour des siècles passés, était le moment où le roi commençait à s'habiller et où il recevait les personnes jouissant des premières entrées. Le grand lever commençait lorsque le roi était peigné et rasé. L'usage du lever, à peu près aboli en France, a encore lieu dans quelques cours de l'Europe. (*Dict. de Bescherelle.*)

Voilà notre affaire. On voit clairement que M. MacKenzie en tenant un lever, a empiété sur les droits des souverains, des astres. Il ressort aussi clairement des citations du *Dictionnaire* que le droit qui n'appartient pas à M. MacKenzie, M. Beausoleil le possède. Il peut tenir un lever en sa qualité d'astre du firmament rouge. C'est une découverte que nous venons de faire à son bénéfice.

Maintenant avis à la démocratie des deux mondes de ne plus nous causer de ce lever. Pour acheter cette faveur, et afin que l'histoire n'ignore rien de cette fameuse cérémonie, nous donnons encore quelques détails que nous avions jugé à propos de tenir secrets, vu les instances de quelques personnes présentes au lever.

Avant la cérémonie du baise-main, on s'était réuni au grand salon du *St. Lawrence Hall*, pour se costumer et s'exercer à saluer en cadence et à baiser la main du chef avec grâce. Par quelques malentendus, les adresses sur les costumes avaient été changées. Il s'en suivit, pendant quelques instants, un désordre indescriptible. Les culottes courtes de M. Thibeaudeau étaient entre les mains de M. Duhamel qui n'en pouvait mais...... et M. Thibeaudeau s'égarait, sans pouvoir se retrouver, dans celle de M. Jodoin. Chacun criait "ma culotte," où "est ma culotte."

C'était des imprécations à n'en plus finir. M. David prétendait que c'était un conservateur qui avait tout dérangé pour faire manquer le baise-main, par jalousie, et qu'on n'avait jamais vu pareille infamie depuis 1837 et 38.

"C'est, s'écriait-il, les mêmes gens qui voulaient alors nous enlever nos libertés qui veulent aujourd'hui nous enlever nos culottes." Cette phrase fut couverte d'applaudissements.

Mais grâce à la persévérance qui caractérise les rouges et au désir effréné, de baiser la main de M. MacKenzie, chacun réussit à mettre la main sur l'étui qui convenait à ses quilles. C'est alors que l'on commença à s'exercer aux saluts devant un miroir. C'est M. Joson Perrault, qui commandait et déterminait la hauteur du plongeon. Du premier coup MM. David, Beausoleil, Jetté et Laflamme arrivèrent à la *bassesse* voulu par le *cérémonial*. Oh ! les fins courtisans, on aurait dit qu'ils avaient des faveurs à obtenir ! D'autres ne faisaient que la légère inclination qu'on accorde aux simples mortels et M. Joson Perrault dût appuyer sa main sur la nuque pour courber ces échines recalcitrantes, qui se mêlaient d'avoir de la fierté.

Après le baise-main, les courtisans revinrent au salon. Ils étaient tous d'une gaieté folle, et ils s'y abandonnèrent. Ce fut alors un *chahut*, un cancan comme *oncques* n'en vit, le St. *Lawrence Hall*. Quels sauts, quelles gambades ! Mais enfin, les plus belles choses finissent et il fallut songer à rentrer au foyer. Soudain la scène d'allégresse fut changé en un deuil profond. La vie est pleine de ces retours, de ces contrastes. C'est près des plus hautes montagnes que se trouvent les plus profonds précipices. Il s'agissait, de quitter le costume : culotte courte, jarretières et souliers à boucles. La plupart s'y refusèrent énergiquement. "Nous déculotter ? Jamais !" répondaient-ils au maître des cérémonies. On voulut employer la force, mais les résistances furent trop grandes. Beausoleil criait qu'on ne le déculotterait qu'avec la vie. David jurait qu'il voulait écrire la biographie de M. MacKenzie dans ce costume. Enfin, on passa une résolution déclarant que chacun ferait ce qu'il voudrait. Presque tous se sont décidés à garder le costume et il s'en suit qu'il circule dans la ville nombre d'individus en costume de cour, déguisés en bourgeois. Grattez un rouge, et vous trouverez un courtisan. Demandez-leur si le pantalon ne cache pas la culotte du lever, vous pourrez compter qu'ils l'ont. Et ils sont culottés pour le restant de leurs jours.

Pendant que l'on prenait cette importante décision, M. Beausoleil David et autres qu'on avait réussi à dépouiller du noble vêtement, faisaient un tapage infernal en hurlant, chacun, ces mots déchirant : "Rendez-moi ma culotte ou laissez-moi mourir !"

On leur a rendu la culotte et la vie.

La motion de M Martin } Nous lisons dans le *Métis* du 15 courant :

La sensation est profonde !

L'émoi est à son comble !

On ne parle dans les journaux de Québec que de la motion de M. Martin.

C'est la question à l'ordre du jour.

Et on la commente, on la dissèque, on la retourne en tous sens :

Nos confrères qui sont une fois encore victimes du télégraphe, et de leur impatience, se sont donnés un mal infini.

Les uns, pour prouver que les français de Manitoba avaient trahi la cause, en n'appuyant pas la motion Martin :

Les autres, pour nous défendre.

Rétablissons les faits.

M. Martin n'a jamais demandé, comme on le prétend, une amnistie pure et simple.

Non, sa proposition était calquée sur celle du cabinet fédéral.

Il sollicitait une amnistie aux mêmes conditions, et avec les mêmes restrictions que celle déjà proclamée.

Or, il était impossible, pour les députés français, d'emboiter le pas à la suite de M. Martin.

C'eût été répudier le passé, donner un démenti sanglant à nos protestations, reconnaitre enfin, que nous n'avions droit qu'à une demi-mesure.

Voilà pourquoi, la motion Martin n'a soulevé ni déchaînements, ni tempêtes.

Voilà pourquoi, elle n'a vu le jour que pour disparaître aussitôt, faute de protecteurs.

Le député de Ste Agathe est resté sourd aux conseils de ses collègues français ; il a persisté à présenter sa motion qu'il devait savoir inacceptable.

Nous n'entreprendrons pas de discuter les raisons qu'il pouvait avoir pour en agir ainsi.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITES.

Le correspondant qui nous a adressé hier une petite chronique, serait bien aimable de nous donner sa signature.

—

Une dépêche reçue hier en cette ville, nous porte à croire que Sir Hugh Allan a réussi à contracter un emprunt en Angleterre pour la Compagnie du chemin de fer du Nord.

—

Dans un article où il est question des derniers changements ministériels, le *Irish Canadian*, journal publié dans le Haut-Canada, demande pourquoi M. MacKenzie, dans la distribution des honneurs, n'a pas songé aux Irlandais catholiques, comme le faisait Sir John A. Macdonald.

—

Le R. P. Brichet, du Séminaire français, à Rome, vient d'être nommé consulteur de la Propagande en remplacement du R. P. Freid, décédé.

—

Dans une lettre de date récente, un missionnaire de la Mésopotamie annonce qu'il a reçu, dans un seul village, l'abjuration de quinze familles grecques schismatiques.

—

Les journaux rouges ont renoncé à battre monnaie avec la nomination de M. D. A. MacDonald, un *catholique*, au poste de Lieutenant-Gouverneur d'Ontario. Le *Constitutionnel* fait voir en ces termes la futilité de cette prétention :

"L'Hon. D. A. MacDonald, qui a succédé à feu l'hon. Crawford, dit-il, est d'une famille catholique, mais en politique, il n'a jamais été considéré comme un catholique, il a toujours voté avec la fraction la plus avancée du parti grit pour les écoles mixtes, pour le divorce, etc. Il était si peu reconnu comme un catholique que personne n'a songé *qu'il pouvait représenter l'élément catholique*, lors de la formation du ministère MacKenzie, et qu'on a appelé M. Scott. Néanmoins, nous avons la conviction que M. D. A. MacDonald remplira parfaitement les devoirs faciles de sa nouvelle charge. Il est accoutumé à garder le silence et à laisser faire les autres, il n'a pas prononcé un seul discours durant les vingt ans qu'il a été en chambre. On voit qu'en effet il arrive que le silence soit d'or."

—

La semaine dernière, M. S. T. Willett, président, et M. A. Hibbard, directeur-gérant du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, ont visité St. Jean d'Iberville. Ils ont eu une entrevue avec les membres du Conseil de Ville et autres citoyens, relativement à l'embranchement projeté d'une ligne qui partirait de St. Jean et irait aboutir à Chambly. M. Willett a déclaré que si St. Jean souscrivait immédiatement $25,000 au capital de la compagnie, les directeurs se chargeraient de construire le chemin et s'engageraient à le terminer et à le livrer à la circulation avant l'hiver prochain.

Rien n'est encore décidé au sujet de ce chemin de fer.

—

Un correspondant du comté de Mégantic répond de la manière suivante, dans le *Canadien*, aux journaux libéraux anglais qui, il y a quelques jours ont demandé la division de la province de Québec et la formation d'une province anglaise :

Le *Witness*, et le *Chronicle* après lui, demandent la formation d'une Province Anglaise composé des Townships de l'Est jusqu'à la Rive de l'Ottawa. Ces journaux affirment que dans cette dernière partie du pays ils sont en état de dominer et d'écraser l'élément catholique. Je suis surpris qu'à l'approche d'une lutte électorale, on se permette des propos aussi provocateurs.

Ne sait-on pas que si nous le voulions, les hommes qui inspirent ces appels au fanatisme seraient écrasés par ceux qu'ils menacent ainsi ?

Je ne veux aujourd'hui mettre sous les yeux de ceux que cela concerne qu'un tableau de la poplation dans Mégantic, Drummond et Arthabaska.

La population du comté de Mégantic est d'environ seize ou dix-sept mille âmes. Sur ce nombre, au-delà de treize mille sont catholiques et plus de douze mille Canadiens-Français.

Dans Drummond et Arthabaska la population est d'environ trente mille âmes. Eh bien ! vingt-huit mille sont catholiques, vingt-six mille appartiennent à la race française.

C'est en présence de ces chiffres que que l'on ose nous menacer d'écrasement ! Nous sommes assurément les plus forts, et nous n'avons jamais songé à nous unir pour dominer nos concitoyens d'origine anglaise. Nous leur avons toujours cordialement tendu la main. Pourquoi aujourd'hui est-on prêt à nous écraser, si on le pouvait ? Et ce sont des hommes que nous avons soutenus et élevés aux honneurs qui se tournent ainsi contre nous ?

Le moins que nous puissions faire, c'est de nous tenir à l'avenir sur nos gardes, et d'accorder notre confiance à bon escient.

—

On lit dans le *Métis* du 15 mai :

Les dernières séances de la Chambre ont été marquées par des scènes pénibles.

Il est rare que des membres s'oublient au point de ne respecter ni leur caractère public, ni les convenances les plus élémentaires, ni l'honneur du corps auquel ils appartiennent.

Comme il fallait mettre un terme à des excès disgracieux, M. Lemay proposa un vote de censure contre M. Martin, pour manque de respect à l'Orateur et conduite désordonnée.

Le député de Ste. Agathe ayant offert des excuses à la Chambre, et promis de se conduire plus convenablement à l'avenir, M. Lemay retira sa proposition.

M. Cornish et le Dr. Bird auraient dû subir la même humiliation.

Nous espérons, pour l'honneur de notre chambre, n'avoir plus à reprocher à aucun des membres de ces égarements.

—

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* :

On mande de la Nouvelle-Orléans le 25 mai :

Un camp de pêcheurs autrichiens sur la baie Barataria a été attaqué et détruit par 260 résidents Canadiens. Les Autrichiens ont envoyé une délégation au gouverneur Kellogg, pour réclamer sa protection. Une investigation va être faite.

—

Sous le titre "l'homme qui tremble," on lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Il y a longtemps qu'il existe des conspirations dans le monde, et bien des complots ont été ourdis, les uns avec succès, d'autres avec un commencement d'exécution, d'autres sans autre suite qu'un plan plus ou moins vague aussitôt abandonné que conçu. Or, depuis que le monde est monde, la législation de chaque pays a suffi pour faire face à toutes les éventualités et il n'y a pas un souverain, à notre connaissance, qui ait été poursuivi par de telles terreurs qu'il imposât à ses voisins des mesures particulières dans leurs Etats pour le protéger. Mais ce que n'eut pas fait les rois et les empereurs, M. de Bismark le demande et l'exige. Il est né, paraît-il, une nouvelle espèce de conspiration, la conspiration-Bismark, qui exige une nouvelle vigilance pour la prévenir et de nouvelles lois pour la réprimer. L'existence des souverains a toujours été considérée comme à peu près sacrée, mais celle de Bismark est sacro-sainte, et ce qui était bon pour un monarque n'est plus suffisant pour lui. Cela se conçoit, les attentats, les tentatives d'attentats et les pensées d'attentats contre sa personne se multiplient si effroyablement que ce ne sera pas trop bientôt d'un triple airain, *æs triplex*, pour le mettre à l'abri même des velléités meurtrières auxquelles il est en butte.

Nous pensons qu'on s'est beaucoup appesanti, en Allemagne et ailleurs, sur ces histoires d'assassinat ou de préméditation d'assassinat, et qu'on aurait mieux fait de s'épargner ce ridicule. Le zèle policier en ce cas est toujours suspect, surtout quand il n'aboutit qu'à des avortements. C'est ce qui est arrivé jusqu'ici pour la plupart des complots contre l'existence du chancelier.

Notes Locales

BARREAU DE MONTREAL.—Les membres du Barreau sont priés d'assister à la Procession du Saint-Sacrement qui aura lieu demain à huit heures a. m.

LOTERIE DE N.-D. DE LOURDES.—Le tirage des billets de cette loterie aura lieu définitivement le 22 Juin prochain.

RUMEUR.—Une rumeur circule que Mme Arch, qui est disparue depuis quelques jours, a été vue dans le voisinage de Ste. Rose et de St. Jérôme. Si tel est le cas, on doit espérer que quiconque la verra, en donnera avis sur le champ à la police ou à M. Arch, No. 597, rue Craig.

NAVIGATION.—Les bateaux de la Cie. de Navigation Union partent à présent du quai Bonsecours au lieu du quai Jacques-Cartier. Le prix du passage, (non compris la cabine et le repas), est de $1.00.

LE COMITÉ DE SANTÉ ET LA VARIOLE.—A une assemblée du comité de santé, tenue mercredi après-midi, le greffier de la cité a été autorisé de communiquer avec les autorités de l'Hôpital Général de Montréal et avec celles de l'Hôtel-Dieu, pour savoir si ces deux institutions prendront chacune $25,000, dans le but d'ériger deux bâtisses capables de contenir au moins 25 personnes, les dites bâtisses devant être construites dans des endroits isolés et sujettes à l'approbation du comité de santé. Aussitôt que des démarches pour satisfaire le comité de santé et convenables pour les variolés seront prises, l'hôpital actuel du Parc Mont-Royal sera abandonné.

POURSUITE.—On dit que M. Joseph Doutre a poursuivi le Conseil de St. Constant pour $690. Cette somme représenterait ses honoraires dans l'affaire de conspiration jugée au terme dernier.

DE BAR'S OPERA HOUSE.—Melle. Ada Gray doit faire sa première apparition à Montréal la semaine prochaine au théâtre de M. DeBar, rue du Champ-de-Mars. Le talent de cette actrice comme comédienne, et les succès éclatants qu'elle a remportés dans les principaux théâtres des Etats-Unis, sont une preuve de capacité artistique qui n'a pas besoin de longs commentaires. Elle jouera le premier rôle dans le drame intitulé "Camille", œuvre à la fois très-intéressante et morale.

En outre, il y aura des décors tout neufs pour la circonstance, et MM. Hugh, Soucier et Watson, qui ont présidé au plan de ces décors, méritent des éloges pour le bon goût dont ils ont fait preuve dans ces travaux.

AVANTAGES POUR HOCHELAGA.—La Société de Construction du comté d'Hochelaga vient d'établir une succursale à Hochelaga. Le bureau se tient dans la salle du Conseil et est ouvert tous les jours. Les paiements de cette société commenceront le premier lundi de juin.

Cette nouvelle entreprise contribuera à augmenter la valeur de la propriété foncière dans cette localité florissante et devra rencontrer l'encouragement de tous les citoyens d'Hochelaga.

PROCESSION.—Les enfants qui fréquentent les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne se sont réunis sur le Champ de Mars hier après-midi, et de là ils se sont formés en procession avec bandes et bannières en tête, pour se rendre en pèlerinage à l'église Bonsecours. Le défilé était très-long ; on comptait pas moins de 5 à 6 milles enfants dont la bonne tenue fait véritablement honneur aux Révérends Frères.

IMPORTANT.—Le magasin de Poêles le plus grand et le mieux assorti est celui de M. G. Yon, No 241 rue St. Laurent et No. 176 rue St. Dominique, il va d'une rue à l'autre. L'assortiment de gardes-manger, coutellerie et fourniture de maison est des plus variés une visite est respectueusement solicité.—GEORGE YON.

ACCUSÉ D'ASSAUT.—Thomas Thompson, charretier, âgé de 17 ans, demeurant sur la rue St. Maurice, a comparu hier matin devant le Magistrat de police sous la double accusation d'avoir assailli une Mme Thompson et une certaine fille du nom d'Ellen Sullivan, demeurant sur la rue Kempt. Il appert d'après le rapport de la police que la maison tenue par la femme Thompson n'a pas une des meilleures réputations, vu que c'est un repaire de voleurs et de brigands. La fille Sullivan pensionne dans cette maison ; elle a quitté ses parents quoiqu'elle ne soit âgée que de 17 ans. On voit déjà que personne ne serait pressé de lui donner un certificat d'honnêteté. Le Recorder a dit, que bien que ces deux femmes ne soient pas ce qu'elles devraient être, le prisonnier n'avait aucun droit de les assaillir ; conséquemment il l'a condamné à $24 ou deux mois de prison.

ÉCHAPPÉ BELLE.—Ozeas Piché, 17 ans, résidant aux Tanneries, forgeron de profession, a été traduit hier matin devant le Recorder sous accusation d'ivresse à la gare Bonaventure. Il appert d'après le témoignage de l'officier spécial Jameison, que le prisonnier arrivait jeudi d'une excursion à Caughnawaga, et qu'étant ivre il tomba, en bas du train sur la voie ferrée. Le malheureux aurait été tué instantanément sans l'intervention prompte et intelligent d'un individu qui se trouvait près de lui. Le Recorder a condamné le prisonnier à $5 d'amende ou un mois de prison.

IMMIGRANTS.—Trois cent cinquante immigrants sont arrivés jeudi de Québec. Ils sont venus d'Europe par le S. S. *Sarmatian*. Deux cent soixante-et-dix de ces immigrants sont des sujets Britanniques, et 80 viennent de l'Allemagne et de la Norvège ; ces derniers se rendaient dans les Etats de l'Ouest ; vingt-cinq sont restés en cette ville et les autres sont partis pour Ontario. Tous ces immigrants appartiennent à la classe des cultivateurs.

VOTATION.—La votation a eu lieu hier dans la municipalité d'Hochelaga sur le règlement pour effectuer un emprunt de $150,000 pour les égoûts, la pose des tuyaux pour l'eau, etc. Le règlement a été rejeté par une immense majorité, dix voteurs seulement se déclarèrent en faveur. Les propriétaires, paraît-il, seraient en faveur d'un emprunt de $300,000 qui suffirait pour faire des améliorations dont bénéficieraient tous les propriétaires, tandis qu'avec $150,000 certains propriétaires seulement en profiteront. Il n'y aura point de votation aujourd'hui, le poll ayant été déclaré clos hier au soir, d'après les dispositions du Code Municipal.

INSULTE.—Une femme nommée Boudrias, résidant à St. Henri, Tanneries des Rollands, a obtenu un mandat à la Cour de Police contre une de ses voisines qui, dans un moment de colère l'aurait appelé "Piano."

Au premier abord, l'on dira que "piano" n'est pas une forte insulte ; mais il faut savoir que "Piano" était le nom et est encore aujourd'hui celui d'une femme de mauvaise vie résidant dans le voisinage. Dans tous les cas, l'inculpée aura à subir un procès devant le Magistrat de Police pour langage insultant.

VITESSE DEMESURÉE.—Hugh O'Connor a été condamné à $10 ou 2 mois d'emprisonnement pour avoir conduit son cheval avec une vitesse démesurée.

CAUSE REGLÉE.—La cause Sutherland vs Phillips, lequel a passé plusieurs mois en prison, a été réglée hier et un ordre a été lancé pour l'élargissement de Phillips.

DEVANT LE JUGE COURSOL.—Hier matin son Honneur le Juge Coursol a sentencé Thomas Woods Norman, à 3 ans d'emprisonnement au Pénitencier de St. Vincent de Paul ; Edouard Demers à 2 ans pour vol de $6.

LANTERNE MAGIQUE.—On à commencé à se servir de la lanterne magique pour les annonces hier soir au coin de la côte St. Lambert.

INCENDIE.—Hier soir, vers 9 heures, le feu s'est déclaré dans une maison habitée par John Ostell, manufacturier de chassis coin des rues des Seigneurs et St-Patrice. Les dommages sont peu considérables.

VENTE.—Tous les carosses offerts en vente hier par M. Shaw ont été vendus. L'assistance était nombreuse. Lundi matin, une grande vente sans réserve aura lieu dans le rez-de-chaussée

CLUB DE VARIETES—Il vient de se former un club d'amateurs qui promettent de donner une série de représentations des plus amusantes dans la salle du marché du village St Jean-Baptiste. Ainsi demain soir on jouera un vaudeville intitulé "Un monsieur qui veut se faire un nom" la "Photographie sur papier" scène comique et "les courtisans de la Ferme." Comme on le voit la soirée de dimanche promet d'être intéressante.

M. et Mme Pagé, déjà connus en cette ville, et plusieurs autres acteurs prendront part à la représentation.

Donc, demain soir au Village St. Jean-Baptiste.

EN PRISON—Jane Burns, vieille vagabonde de la plus belle eau, a été envoyée hier en prison pour un mois par le Recorder.

AMENDE—Edward Simpson, 25 ans, mouleur, a été condamné hier à $10 ou 2 mois pour avoir déchargé des pétards le jour de la Fête de la Reine.

CONTRAT—Le comité de l'aqueduc a accordé le contrat pour l'érection d'une bâtisse pour l'emmagasinage du charbon aux travaux de l'eau, pour la somme de $4,000 à M. J. Sheridan.

ANNIVERSAIRE—Hier soir les membres de la société littéraire irlandaise ont célébré l'anniversaire du célèbre poète Tom Moore au Mechanic's Hall. C'est le Rév. Père Murphy qui a fait les frais de la séance.

TANT MIEUX—Olivier Racicot, 15 ans et Alfred Perrault, 17 ans, appartenant à la classe des apprentis-bouchers qui croient faire manœuvrer une voiture avec la même vitesse qu'une machine à vapeur, ont été condamnés chacun à $5 ou 1 mois pour avoir mené leurs chevaux à fond de train Il est bon que ces drôles soient punis—plus sévèrement si possible—car depuis quelque temps les accidents de voiture se multiplient et l'imprudence des cocher semble augmenter en raison directe du nombre d'accidents.

NOYÉ.—Un jeune enfant, âgé de 9 ans, du nom de Burns, s'est noyé hier matin, vers 10 heures, en se baignant dans le bassin du canal. La police riveraine arriva sur les lieux peu de temps après l'accident avec des appareils de sauvetage, mais ne put réussir à trouver le cadavre de l'enfant que vers midi. Le père arriva sur les lieux juste au moment où l'on retrouva le cadavre, et s'en retourna désolé avec le corps de son enfant.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX.—Des plaintes fréquentes sont faites relativement aux mauvais traitements infligés aux animaux sur les quais et dans les vapeurs. Les jeunes veaux sont battus, jetés dans les voitures et entassés comme des morceaux de bois. Avis à la police.

A LA GEOLE.—F. X. Lamarche, jeune cocher, a été envoyé en prison pour dix semaines, hier matin, par le magistrat de police, pour obtention de deux piastres de Mme Denis, sous de faux prétextes.

Ce charmant fils de Cartouche allégua qu'il avait vu le fils de Mme Denis—lequel est actuellement en prison—et qu'il venait de sa part chercher de l'argent pour acheter des provisions pour le prisonnier.

CAUSE RETIRÉE.—Philomène Florent, jeune servante, résidant sur la rue Bonaventure, a lancé des insultes à Edouard Sicard, boucher de la rue St. Joseph, qui voyant que sa langue n'était pas aussi bien pendue que celle de son ennemie, lui lança à son tour une paire de giffles. Mlle Florent a traduit Sicard devant le Recorder sous l'accusation d'assaut, et de son côté l'assaillant a pris un mandat d'arrestation contre Philomène, pour avoir employé un langage insultant. Mais les avocats, que l'on nomme bien à tort les pères de la chicane, sont intervenus, et après un plaidoyer des plus convaincants sur la sublimité de la paix, ils ont fini par persuader à leurs clients respectifs qu'il fallait mieux en venir à un arrangement. Ce qui fut dit, fut fait.

ARRETÉS.—Hypolite Thonin, briquetier et Ulric Labonté, tabaconiste, deux jeunes gens qui promettent beaucoup, ont été arrêtés par le grand-connétable Bissonnette pour avoir pris part avec d'autres compères de la même espèce, à un assaut sur deux nègres de la rue Logan ; un pistolet a été déchargé durant la bagarre, et James Morrice, l'un des nègres, a reçu une balle dans la main gauche. Le warrant par lequel les prisonniers ont été arrêtés, comporte décharge d'arme à feu avec intention de meurtre. Les prisonniers subiront leur procès au terme prochain de la Cour du Banc de la Reine.

ALIÉNÉE.—Célina McGowan, pauvre créature démoralisée, qui passe la plus grande partie du temps dans la prison comme vagabonde, a comparu encore hier devant la Cour du Recorder. Il parait qu'elle est une cause de nuisance publique dans les jardins, se prétendant propriétaire des carrés publics. Le Recorder fit remarquer qu'il lui était très-pénible d'envoyer la pauvre femme en prison, mais vu qu'il n'y avait pas d'institution protestante pour les femmes, il a fallu l'envoyer à l'Hôtel Payetté.

LES RUES.—Vingt barges chargées de *flagtones*, dont le contrat a été accordé, il y a quelque temps à une maison américaine par le comité des chemins, doivent arriver bientôt dans notre port. Les rues qui vont être pavées les premières seront les rues St. Denis depuis la rue Craig à la rue Sherbrooke, le Beaver Hall, la rue Radigonde et l'Avenue Union. D'autres rues seront ensuite pavées, telles que les rues Ste. Catherines et Dorchester, ouest, la rue Ste. Marie et le Carré Papineau. Le centre des rues sera pavé de larges pierres et de chaque côté, on mettra de l'asphalte, ou plus probablement de la pierre syénite. Les rues qui ont été dans un état impraticable, seront macadamisées avec de la syénite. Comme on le voit, il y aura de grandes améliorations cet été dans nos rues.

UNE FILLE QUI PROMET—Euphémie Bowels, fille âgée d'environ 18 ans, demeurant avec ses parents sur la ruelle Hypolite, a été traduite hier matin devant le Recorder pour avoir commis un assaut sa mère. Un fait à noter, c'est qu'une fois devant le Magistrat, la jeune fille n'a pas montré le moindre signe de repentir. Sa figure était calme, pas un muscle de la face ne remuait, on l'aurait prise pour une statue, tant l'insouciance ou peut-être l'abrutissement était peint sur sa figure. Le Recorder lui posa des questions, auxquelles elle répondit avec une désinvolture des plus accentuées. D'après les témoignages, il appert qu'Euphémie Bowels, voulait sortir tous les soirs avec des amies de la même farine ; mais sa maman, en femme prudente, s'y objectait, surtout vu que les amies de sa fille, ne paraissaient pas être l'emblème de la candeur pour ne pas dire plus. Par conséquent elle défendit péremptoirement à sa fille de sortir. Mais la jeune fille entrant dans une noire colère, assaillit sa mère de la manière la plus brutale. Le Recorder a retracé d'une manière bien sentie les devoirs du père et de la mère, et fit comprendre au père de la jeune fille que c'était à lui surtout qu'incombait la responsabilité de surveiller sa fille. Il adressa une verte semonce à la prisonnière et lui dit que c'était en considération de sa mère affligée qu'il ne l'envoyait pas en prison, pour être mêlée avec les filles de mauvaise vie. Il l'a déchargea, pour lui donner une occasion de s'amender.

ENQUÊTE REMISE.—L'enquête dans l'affaire de l'assaut indécent commis par le nommé Gagnon, a été remise à ce matin. La plaignante est une nommée Alexina Lecompte ; une jeune enfant de 6 ans, du nom de Léocadie Gravel, est un des témoins. L'assaut criminel, dont se plaint la fille Lecompte, a été commis samedi dernier. Il paraîtrait, d'après les témoignages, que ce n'est pas la première fois que le prisonnier se rend coupable d'un acte aussi brutal. La punition prescrite par la loi est très sévère. Gagnon est âgé de 28 ans et il parait en avoir 30 ; il a une femme, mais ne vit pas avec elle.

RUMEURS ALARMANTES.—Il circule des rumeurs alarmantes par la ville : on dit que des maisons de commerce qui paraissent on ne peut mieux établies, sont sur le point de faire banqueroute. Qui vivra verra.

LE MEURTRE DE JOSEPH GABRIEL WREN.—ENQUÊTE.—Le Coroner a repris l'enquête hier après-midi, dans l'affaire du meurtre de Joseph Gabriel Wren.

John G. McDennett, hôtelier, coin des rues Barrack et du Bord de l'Eau, a déposé ce qui suit : Je ne peux pas dire si le défunt était dans ma maison samedi, mais un nommé Higgins, l'un de mes pensionnaires, a dit qu'il y était. Ryan, Fagan et les trois frères McKeowns, étaient dans mon hôtel de bonne heure samedi. L'un de ces derniers, appelé *Tubby*, partit de bonne heure. Les McKeowns n'étaient pas ivres, ainsi que Ryan. J'ai entendu quelques mots dans la rue entre ces gens, mais il n'y a pas eu de coups de frappés ; ils se sont séparés et ont pris des directions différentes. Je me suis couché à 11h. 15. et n'ai rien entendu après. Ryan, McKeown et John Hannan se sont querellés vers 10 heures, mais ils ne se sont pas frappés. *Chub* Tierney était chez moi ce soir-là.

John McKeown, journalier ; je connaissais bien le défunt, j'étais avec lui samedi soir chez McDermott à 11 heures ; lorsque celui-ci fut sur le point de fermer sa taverne, plusieurs personnes montèrent en haut. John Hannan, Tierney, Ryan, James McKeown, Michael Higgins, le défunt et moi. Nous avions bu en bas et une fois en haut, nous bûmes un verre. Tous ceux qui étaient en haut se querellaient. Je n'ai pas vu donner de coups. Le défunt, Patrick Ryan et Michael Higgins n'étaient pas avec la foule au moment de la querelle ; ils étaient partis. La paix se rétablit et je m'en allai chez moi, rue Wolfe.

TOUS LES INCREDULES CONVAINCUS.—Si, en toute chose on rencontre des incrédules, on en rencontre aucun lorsque l'on parle du bas prix des marchandises de M. C. L. Guérin. Allez donc toujours acheter à son magasin No. 83, rue Notre Dame, ancienne maison de MM. Bourdeau et Barbeau, là où il y a un bonhomme à la porte.

C. L. GUERIN.

LAVOIE ET LAURENT, 196, rue Notre-Dame, magasin de cheveux, Américain et Français, tout près du palais de justice.

Vieux cheveux refaits et arrangés à la dernière mode de Paris, par le Professeur Lavoie, qui a obtenu deux Médailles d'Honneur en Or, et deux Diplômes, à Paris.

21 avril—1 m

POUR Maisons et Logements d'un loyer de £25, £36, £50 et £125, s'adresser à MM. J. B. Rolland et Fils, No. 12, rue St. Vincent, Montréal.

LE VIDO.—Eau de Beauté, préparation de N. Dudevoir.—*Aux Dames*—Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint ; sa propriété tempère la chaleur et la sècheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante.

Le Vido est une des plus belles découvertes pour les maladies de la peau, telles que le masque, les rousseurs, les boutons, les pustules, les éruptions et les vers de la figure.

Toute personne envoyant $1 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante.

N. Dudevoir, propriétaire—Vendu chez le Dr. Gauthier, 300, Rue St. Laurent.—Prix : $1.00. 205—a k

REMÈDE EFFICACE.—La diarrhée et autres maladies de ce genre, si fréquentes durant le printemps et la chaleur, sont entièrement guéries par le vin de quinine de Campbell. 175—a

PERRUQUES, BANDEAUX ET NATTES, ETC.—Préparés par Jos. Bisaillon, perruquier, 205, Rue Notre-Dame, Montréal, où l'on peut trouver un fonds complet de tous les articles dans cette branche. L'on demande une visite.

Chambres à bains pour Dames et Messieurs.

8 mars. 151—a c

Si vous voulez des gants de kid noir et couleur,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des gants de fil noir et couleur,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des bas blancs de toutes grandeurs et qualités,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des bas en couleur barrés de toutes grandeur,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des sous-vêtements de Dames,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des sous-vêtements d'homme,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des chaussettes pour hommes,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez une flannelle (Welch) blanche,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez une flannelle rouge fine,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez un bon parapluie en soie pour Dames,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez un bon parapluie en soie pour Messieurs,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des marchandises de deuil,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez du crêpe de Samuel Courtauld,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des étoffes à robes de tous genres,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des robes de costumes importées,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des robes de l'étoffe (octoroom) soie et laine,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez des setts de toile brodés,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez de nouvelles broderies,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez d'un parasol de haute nouveauté,
Allez chez Bernard et Frères.
Si vous voulez un beau choix de cravate de soie,
Allez chez Bernard et Frères.

Mais si vous voulez des soie noirs et couleurs, garantie venant des manufactures de Lyon et de supérieure tels que C. J. Bonnet Jaubert et Teplasier et autres, N'oubliez pas d'aller chez Bernard et Frères, au grand magasin de nouveautés, No. 268 rue Notre-Dame. 197—

Nouvelles de l'Intérieur.

LAPRAIRIE—On nous écrit de Laprairie :

Lundi soir, 24 courant, jour de la fête de la Reine, certaines personnes donnaient un spectacle bien peu propre à relever leur dignité nationale et à honorer notre gracieuse Souveraine.

De ces personnes, cinq jeunes gens, la plupart fils de famille qui viennent passer la belle saison au milieu de nous, avaient dès quatre heures de l'après-midi rendu de fréquentes visites à l'ami Bacchus qui, pour la circonstance, versait son cognac le plus fort. Aussi, en peu de temps, nos jeunes *dandys* furent-ils glorieusement enivrés. Inutile de dire que leur aspect avait considérablement perdu du *chic* qui les distinguait le matin.

Quoiqu'il en soit, fiers d'eux-mêmes et voulant sans doute graver sur le métal le souvenir d'une journée aussi belle et aussi grande pour eux, la première pensée de nos héros fut d'aller chez un nommé Lamarre, photographe, pour y faire prendre leur pittoresque image.

Là, quelques personnes du village causaient et fumaient paisiblement. Nos gais lurons entrent d'une façon indécente, arpentent bruyamment l'atelier du jeune artiste et l'un d'eux, sans provocation aucune d'autre part, saisit le chapeau d'un nommé Raymond et se dispose à le déchirer. Celui-ci demande qu'on lui remette ce qu'on lui a enlevé. Comme l'étrange individu allait fuir avec le chapeau, Raymond se lève pour réclamer par l'action ce qu'on refuse à sa prière, lorsque les quatre autres jeunes gens se précipitent brutalement sur lui et l'assaillent de coups de poings, et même de coups de bâtons, dont l'un d'eux lui brisa un doigt.

Les cris attirèrent là une grande partie des citoyens du village ; plusieurs se portèrent au secours du pauvre Raymond qu'on persistait à battre ; une mêlée sanglante allait peut-être commencer lorsque la police arriva.

Les constables empoignèrent deux de ces perturbateurs et parvinrent avec beaucoup de difficultés à les amener, pendant que les trois autres excitaient leurs compagnons prisonniers à se révolter contre l'autorité, en criant : "*Kill them, kill these dam " Kenoe.*" On conçoit quel effet devait produire ces injures et ces menaces blessantes sur la susceptibilité nationale des Canadiens, réunis là en grand nombre. L'indignation devint tellement grande un instant, qu'on craignit de dures représailles. Pendant qu'on incarcérait les deux prisonniers, les trois autres se réfugiaient chez M. John Dunn, juge de paix.

Les hommes de police parvinrent enfin à se saisir des cinq récalcitrants.

Ils comparaîtront devant M. Julien Brosseau, juge de paix.

WEEDON—On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est* :

Un ami de Weedon nous fait part d'un déplorable accident, qui vient de frapper l'une des familles les plus estimées de ce beau canton.

Lundi dernier, le 17 du courant, à 6 heures p. m., M. J. Bte. Brodeur, propriétaire de moulins, voyait périr sous ses yeux, sans qu'il fût possible de leur porter secours, deux de ses enfants, dont l'un mourant en présence de sa jeune épouse qui fut, elle aussi, témoin de ce malheureux accident.

Ils étaient tous deux partis en canot pour aller à la pêche sur la rivière St. François, lorsque se trouvant trop près de la chaussée où ils étaient embarqués, le courant trop rapide en cet endroit les entraîna dans le gouffre malgré tous leurs efforts.

Avant de disparaître entièrement, l'embarcation avait chaviré. Le plus âgé des deux lutta avec une énergie telle que sans son jeune frère qui s'était pour ainsi dire cramponné à lui et paralysait conséquemment ses membres déjà affaiblis par les efforts qu'il faisait pour s'échapper au courant et par le saisissement de l'eau, il se serait peut-être sauvé.

L'aîné des deux du nom de Pierre, était âgé de 24 ans et n'était marié que depuis une couple d'années. Il laisse une jeune femme presqu'au désespoir et un enfant au berceau.

Le plus jeune, Ephrem, était âgé de 13 ans. On n'a pu encore retrouver leurs cadavres, malgré toutes les recherches possibles.

MARIAGE

—Mercredi le 25 Mai, à la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes, par le Rév. M. Sentenne, M. Chs. LeMyre, Secrétaire-Trésorier de la Société de Construction du comté d'Hochelaga, à Mademoiselle Amélia Robert.

Pas de cartes.

DECES

—En cette ville, le 28 courant, Almanda, enfant de M. Henry Smallwood, à l'âge de 3 ans moins 9 mois.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 394, rue St. Laurent, à 2½ hrs. P. M., pour se rendre au lieu de la sépulture.

ON DEMANDE

Un jeune homme ou une jeune fille connaissant l'anglais, le français et la télégraphie. S'adresser à ce bureau.

28 mai.—s k 218

ON DEMANDE

Un COCHER avec recommandations. S'adresser au No. 31, rue Ste. Famille ou 290, rue St. Paul.

25 mai.—p 216

SITUATION DEMANDÉE.

UN HOMME marié pouvant disposer de son temps à partir de 4 heures de l'après-midi désirerait trouver de l'emploi comme Teneur de Livres ou comme Copiste.

Montréal, 26 Mai 1875. 217—1 p

ELECTIONS LOCALES.

AUX OFFICIERS RAPPORTEURS

Nous avons préparé d'avance les différents blancs dont les Officiers Rapporteurs devront faire usage lors des prochaines élections locales. Ces blancs sont faits d'après la dernière loi électorale, et en s'en servant, les Officiers Rapporteurs, comme leurs députés, trouveront leur besogne plus facile et plus expéditive.

Voici la liste des blancs préparés :

1. Proclamations.
2. Avis de l'ouverture du scrutin.
3. Commission des Sous-Officiers Rapporteurs.
4. Serment des Sous-Officiers-Rapporteurs.
5. Certificat de la prestation du serment d'office du Sous-Officier-Rapporteur.
6. Bulletins de votation.
7. Enveloppes pour do do.
8. Commission du Greffier du Bureau de votation.
9. Serment du Greffier du Bureau de votation.
10. Certificat de la prestation du serment du Greffier du Bureau de votation.
11. Commission du Greffier du Bureau de votation agissant comme Sous-Officier-Rapporteur.
12. Cahier de votation.
13. Boîtes de votation.
14. Papeteries nécessaires aux Officiers-Rapporteurs, Sous-Officiers-Rapporteurs et Bureaux de votation.

Les Officiers Rapporteurs qui demeurent au loin pourraient envoyer leurs ordres par la poste en donnant un bon manuscrit et un ordre détaillé des blancs qu'il leur faut les désignant par le chiffre qu'ils portent avec la quantité dont ils auront besoin.

Ateliers Typographiques de LA MINERVE, Montréal, 21 Mai 1875. 216

ELECTIONS LOCALES.

Une Assemblée des Membres de

L'Association Liberale Conservatrice.

aura lieu à la SALLE PERRY, No. 712½, rue Craig.

Mardi Soir, le 1er Juin prochain, à 8 heures,

pour la considération d'affaires relatives aux prochaines élections de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Toutes personnes favorables à l'élection des Candidats Libéraux-Conservateurs sont priés d'y assister.

D. R. McCORD,
J. L. ARCHAMBAULT,
Secrétaires-Conjoints.

29 Mai. 219

MONTREAL-EST

Assemblée publique des électeurs de cette Division, LUNDI, le 31 du courant, à 7½ heures, en face de l'Eglise St. Jacques.

M. Taillon et plusieurs de ses amis prendront la parole.

M. Duhamel sera aussi invité à parler.

26 mai.—217 1

SÉANCE MUSICALE

31 MAI 1875

DONNÉE PAR

Elèves du Pensionnat du St. Nom de Marie, Hochelaga.

ADMISSION.................... 75c

Billets en vente chez MM. Chapleau à Labelle, Dezouche.

La Compagnie des Chars Urbains, se charge de fournir à l'issue de la séance, les omnibus nécessaires pour reconduire les personnes à la ville.

La séance commencera à 7 heures.

25 mai—216

GRANDE

Soirée Dramatique et Musicale

Au profit des Sœurs de la Providence

MARDI, LE 1er JUIN

A l'Académie Commerciale de M. U. E. Archambault, Avenue du Plateau, rue Ste. Catherine, No. 669.

Prix du Billet .... 50 cts.

Portes ouvertes à 7 hs. Séance à 8 hs.

29 mai.—1 g 219

VICE CONSULAT DE FRANCE A MONTREAL.

Les personnes suivantes sont priées de se présenter au Vice Consulat, 13, Place d'Armes, pour affaires qui les concernent.

Jean Marie Larochette,
Antoine Dury,
Jean François Bordes,
Antoine Morel,
Marie Justine Lambert,
Louis Eugène Pratt,
Emile Lorquet,
Henri Oscar Jaubert.

Les maîtres de pensions françaises, à Montréal, sont également priés de vouloir inscrire leurs nom et adresse au Vice Consulat.

C. O. PERRAULT,
13, Place d'Armes

26 avril.—192 g

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

BULLETIN ELECTORAL.

COMTÉ JACQUES-CARTIER.

On nous écrit de Ste. Geneviève :

Les électeurs de la paroisse de Ste. Geneviève se sont assemblés hier, jeudi, et MM. Laflamme, LeCavalier et Robillard ont adressé la parole. M. Laflamme a d'abord parlé sur l'amnistie, les écoles et la Cour Suprême. Il a cherché à expliquer le vote qu'il a donné sur le bannissement de Riel et de Lépine; d'après lui, ce vote est excellent. Mais il s'est bien gardé de parler du mandement que vient de lancer Sa Grandeur Mgr. de Montréal ; il s'est bien gardé, aussi, de parler du mémoire de Sa Grandeur Mgr. Taché, sur l'amnistie.

M. LeCavalier est venu après M. Laflamme ; il a parlé pendant environ trois-quarts d'heure. Les personnes présentes l'ont très-bien écouté ; les trois-quarts des électeurs, ici, sont en sa faveur.

M. LeCavalier a posé sa candidature et a expliqué ses votes. Les explications qu'il a données ont été approuvées par la grande majorité des assistants.

Quant à M. Robillard, il serait bien difficile d'écrire le contenu de sa harangue, car les quelques paroles qu'il a adressées aux électeurs ne signifient rien. Appelé par la foule à faire connaître son programme, il a répondu qu'il ne voulait pas le faire à Ste. Geneviève, mais qu'il le ferait à la Pointe-Claire. Il paraît qu'il en a honte. Voyant M. Robillard embarrassé, M. Laflamme a essayé de le tirer de ce mauvais pas. Mais, malheureusement pour lui, personne n'a voulu l'entendre, et les cris de *Canal, puffer*, etc., l'ont forcé à se taire. Ces cris ont dû faire comprendre à notre député fédéral que sa conduite n'excite pas l'admiration des électeurs de Ste. Geneviève, et que son règne achève dans le comté Jacques Cartier.

M. Laflamme doit regretter sa journée de jeudi, car il est parti d'ici tout penaud.

On croit que M. Robillard ne continuera pas la lutte.

COMTÉ DE BEAUCE.

On lit dans l'*Echo de Lévis* :

Un mot du comté de Beauce. Cette division élisait, il y a à peine dix-huit mois, par 300 voix de majorité, un homme qui avait à lutter contre l'influence alors toute puissante de M. Pozer. Résidant dans le comté, intéressé personnellement à la prospérité de la classe agricole et commerciale, M. Dulac offrait toutes les garanties que l'on puisse exiger d'un candidat. A la dernière session, il a figuré avec honneur dans l'Assemblée législative, toute surprise de constater que le comté de Beauce avait enfin un représentant. Le colon et le cultivateur ont trouvé en lui un avocat zélé, un défenseur intrépide qui a fait plus pour eux dans une seule session que M. Pozer, pendant tout le temps qu'il a fait gémir les coussins de la Chambre d'Assemblée.

Maintenant que veut-on à M. Dulac ? Le punir de ne s'être pas vendu la veille du fameux vote où tant de pièges furent tendus à la bonne foi des députés ? Exécuter la menace qui fut faite à tous ceux qui préférèrent leur indépendance aux soi-disantes promesses ? Nous ne voyons pas d'autre motif au jeu enfantin auquel M. Rémillard se prête avec un légèreté dont nous ne le croyions pas capable. Le seul fait de s'abriter sous l'aile de M. Pozer suffit pour le discréditer à jamais dans l'esprit des électeurs de Beauce. Comme une vessie pleine de vent, la popularité de M. Pozer a été crevée et aplatie à jamais, et M. Remillard s'épuise vainement à la souffler.

BULLETIN JUDICIAIRE.

Jugements rendus par Son Honneur le Juge Beaudry, 28 mai 1875.

Kershaw vs. Clifford—Action pour valeur de grains non livrés suivant connaissement et mis à bord d'une allège dont le reçu a été remis au demandeur. Jugé—Que le demandeur ayant rendu le connaissement, il y eu remise et extinction de l'obligation du défendeur. Preuve d'usage du commerce prise sous réserve n'ayant pas été alléguée dans la contestation liée, rejetée.

In Re, Marsan vs. Brunet—Décharge refusée.

In Re, Gravel et Martin—Contestation rejetée et décharge accordée.

Woods vs. Lawlor—Action déboutée, le demandeur n'étant qu'une personne interposée pour couvrir un avantage indirect entre mari et femme.

Costigan vs. Kennely—Vente de cheval résiliée pour vice redhibitoire.

The Canadian Pyrite and Chemical Co., vs. Hon. L. S. Huntington—Exception à la forme maintenue seulement quant à l'irrégularité de la copie du bref amendé, dont un renvoi n'est pas paraphé; mais permis d'en signifier copie régulière avec dépens.

Benny vs. Corporation de Montréal—Défense en droit renvoyée. Il y a allégations suffisantes pour baser un jugement en faveur du demandeur.

Hawlor vs. Stanley—Exception dilatoire sur demande de cautions rejetée, le demandeur résidant dans le Bas-Canada.

Requête pour casser l'arrêt également rejetée, le demandeur ayant raison suffisante pour y procéder.

Morin vs. Henderson—Requête sommaire pour reviser décision à l'enquête renvoyée.

Mullin vs. Gray brook Dairy Co.—Requête sommaire pour rejeter exception dilatoire, dont copie a été laissée au greffe vu que le bureau du procureur du demandeur était fermé, renvoyée.

Duhamel et al vs. Lemieux, et Bélanger, opposant—Requête sommaire pour obliger les demandeurs et défendeur à déclarer s'ils entendent contester l'opposition, rejetée comme prématurée l'exécution n'ayant pas été rapportée.

Les Directeurs du refuge de Ste. Brigitte vs Arnold et al—Requête sommaire pour reviser décision à l'enquête rejetée.

Kieran vs Blondin—Action sur transport non signifié.

Lefebvre vs Bourassa—Défense en droit rejetée.

Prevost vs Everett, et al—Exception à la forme rejetée.

La fete Dieu à Caughnawaga.

Jeudi, était célébrée au village du Sault St. Louis, cette fête, au milieu d'un éclat extraordinaire et des pompes les plus solennelles. Les Iroquois de Caughnawaga, au nombre d'environ 1500, derniers vestiges de ces cinq nations qui jadis maîtresses du Canada, firent trembler la colonie tant de fois, tiennent encore passablement aux traditions du passé. Ainsi, comme leurs ancêtres, ils aiment toujours les belles cérémonies religieuses, lesquelles frappant leurs yeux, laissent un souvenir suave dans leur mémoire. Les missionnaires, qui connaissent les Indiens, ne manquent jamais l'opportunité d'exciter chez eux, l'esprit religieux par des pompes extérieures. Aussi, très souvent le Sault St. Louis est-il témoins de fêtes splendides en l'honneur du "Grand Esprit," mais celle surtout qui est la plus grandiose, la plus chérie et la plus belle, celle à laquelle le village se prépare longtemps d'avance est celle de la Fête-Dieu "*otsnaontanerakowiate*" *lorsqu'on met des feuillages*. Tout le monde y prend part et la grande cité voisine, Montréal, y expédie, chaque année plusieurs convois de ses habitants, qui attirés par le spectacle toujours nouveau d'une fête indienne viennent grossir les rangs de la procession et contribuer à divertir davantage les scènes déjà si variées de la Fête. La joie règne de toutes parts. Les fanfares éclatantes de la Bande Ste. Cécile de Lachine sous la présidence de M Robert, dirigée par M. D. Picard se mêlant aux sons des cloches, à la voix sonore du canon, aux vifs éclats de la fusillade, aux chants sacrés des indiens et aux harmonies du grand fleuve sont d'un effet saisissant.

Rien de plus touchant, rien n'est plus propre à élever le cœur vers le ciel, que cette solennité de la Fête-Dieu ; La nature elle-même qui, tout dernièrement encore, sommeillait froide et engourdie, sous son linceul de mort, semble se réveiller tout à coup de sa longue léthargie, plus belle, plus riante et plus jeune que jamais. La vie est partout. Un gazon verdoyant recouvre la terre ; les jardins se parent de fleurs; le sol de richesse; les arbres de verdure. Dieu a voulu semer à profusion toutes les beautés terrestres pour la célébration de sa grande fête, la fête par excellence de son amour pour les hommes. Aux haleines parfumées que la brise promène sur les bords pittoresques du fleuve Roi, devant Caughnawaga, se joignent des concerts de myriades d'oiseaux attirés en ces lieux par la grandeur du site, la beauté naturelle des lieux, l'ombre frais des bocages environnants, et peut-être par une sympathie secrète, pour les restes de cette tribu héroïque et malheureuse qui s'est évanouie à l'approche de la civilisation, comme les feuilles d'automne et qui n'a laissé d'elle que cette petite colonie de Caughnawaga, bientôt, hélas, sera dévoré à son tour par cette même civilisation qui, devait la régénérer, ou plutôt par le poison de l'*esprit de feu* qui la dévore toute vivante et l'entraîne à sa ruine. Si elle ne se hâte pas d'extraire ce cancer qui la ronge, cette race verra coucher bientôt son dernier soleil et sera peut-être, pour jamais, forcée de dire un éternel *adieu* à tout ce qui fut sa patrie, sans avoir, comme les anciens de sa tribu, la consolation d'emporter les cendres de ses pères, au nouveau lieu de son exil !

LA MESSE

fut solennellement célébrée, sur les 10 hrs. a. m., par le Rév. J. O. Godin, de l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Le chœur était occupé par les élèves de l'Ecole Normale qui, cette année, ont eu la bonne fortune de faire partie de la fête et par de nombreux sauvages revêtus de longues robes blanches et de brillants ornements.

L'AUTEL

étincelait de ses feux les plus brillants et de ses fleurs les plus délicates, orné avec un goût acquis par le Rév. M. Burtin, aidé de pieuses indiennes qui, dans leur dévouement, trouvent toujours le secret d'embellir le trône du *maître de la vie*.

LE CHANT

de l'avei de tous, a été magnifique. L'orgue touché par le grand chef, Louis *Satekaienton*, mêlant sa voix majestueuse et grave aux voix fortes les chantres et aux timbres argentins des jeunes filles, produisait un excellent effet.

LA PROCESSION

a été vraiment grandiose. Precédé par la bande Ste. Cécile, le défilé indien donnait un féerique coup d'œil, où l'indienne portant coquettement sur sa tête traditionnelle la couverte chamarée de divers couleurs, faisait tableau au milieu de cette nombreuse foule recueillie, marchant processionnellement devant les prêtres qui portaient le Saint-Sacrement, sous un dais richement décoré. Tout le parcours de la procession était orné de drapeaux, de banderolles et de trois beaux reposoirs en guirlandes de verdure, de fleurs, de rubans reflétant leurs vives couleurs dans de nombreuses et larges glaces.

PLUSIEURS MILLIERS DE PERSONNES

de Montreal, de Lachine et autres endroits suivaient la procession, qui eût lieu dans le plus bel ordre possible, grâce aux sages dispositions prises par le missionnaire du Sault St. Louis,

LE RÉV. MESSIRE BURTIN, O. M. I.

dont le zèle, le dévouement et l'esprit de sacrifices, dans l'intérêt de ses sauvages, ne s'est jamais ralenti un seul instant depuis un grand nombre d'années.

LA MISSION DU SAULT ST. LOIS

a été la première fondée en Canada, pour les Sauvages Iroquois chrétiens. Ce fut longtemps pour eux un lieu de refuge contre les outrages de leurs compatriotes. Les vertus des convertis rappelaient, à l'origine, les temps apostoliques. La vieille église, dont une partie existe encore, a été construite du temps de Louis XIV et la nouvelle a été gratifiée de sommes considérables par la Reine Amélie, femme de Louis Philippe, grâce aux prières du Rév. M. Marcoux, le vieil et infatigable missionnaire du Sault St. Louis pendant près de 40 ans.

Ce furent les RR. PP. de la Compagnie de Jésus qui furent les premiers missionnaires de la nouvelle chrétienté, et ce ne fut qu'après avoir été bannis du Canada, que les évêques ont dû y placer des prêtres séculiers, dont M. Marcoux fut le dernier. Le Rév. P. Antoine, Sup. des Oblats à Montréal, a été quatre ans missionnaire au Sault St. Louis, et le Rév. Père Burtin lui a succédé dans ses fonctions assez pénibles et souvent très ingrates de missionnaire sauvage.

Ce bon prêtre garde soigneusement, comme une relique vénérable, le fauteuil dans lequel s'assayait le R. P. Charlevoix, pour écrire les "Relations des Jésuites en Canada," ainsi que la table de ce célèbre apôtre.

Parmi les visiteurs distingués, présents à la fête, l'on comptait Madame Leprohon, auteur de plusieurs ouvrages célèbres, M. le Dr. Leprohon, vice-consul d'Espagne à Montréal, Capt. Ames, de Québec, MM. Lefebvre, Martineau, Larivière, Grenier, etc. qui tous garderont un bon souvenir des beautés enchanteresses de la fête indienne, de cette fête "*où ils mettent des feuillages.*"

C. T.

POLICE CORRECTIONNELLE.

COUR DE POLICE.

Vendredi, 28 mai 1875.

Présent : W. H. Bréhaut, Ecr., Magistrat de Police pour le District de Montréal

—Victor Déom, vente de liqueurs alcooliques sans licence, $80 et les frais.

—John O'Conner, hôtellier, $12 ou 1 mois.

—Thomas Thompson, pour s'être absenté de son navire sans permission, 8 jours de prison.

COUR DU RECORDER

Présent : J. P. Sexton, Ecr., Recorder

—Hugh O'Connor, charretier, conduisant sa bête avec une vitesse démesurée, $10 ou 1 mois.

—Célina McGowan, vagabondage, 1 mois.

—Olivier Racicot et Alfred Perrault, bouchers, conduisant leur voiture à fond de train, $5 chaque ou 1 mois.

Mémorial Nécrologique.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Joseph Aubry, arrivée hier matin au Petit Séminaire de Ste. Thérèse. M. Aubry est né à St. Roch de Montréal, le 28 mai 1796. Il était fils de Clément Aubry et de Josephte Cousineau. Il fut ordonné prêtre le 13 février 1820. Il fut directeur du Grand Séminaire de Québec, professeur de théologie et d'écriture sainte jusque vers 1850. En 1857, il alla enseigner la théologie au Séminaire de Ste. Thérèse.

Nouvelles de Manitoba.

On lit dans le *Métis* du 15 mai :

Estimations de la Province de Manitoba, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1876 :

1.—ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.		
24 membres à $300	$7,200 00	
Frais de route	150 00	
L'Orateur	800 00	
Le Greffier	700 00	
Le Sergent d'Armes	100 00	
Le Messager	50 00	
Dépenses Contingentes	1,200 00	10,200 00
2.—CONSEIL LÉGISLATIF.		
7 membres à $300	$2,100 00	
Frais de route	40 00	
Le Président	200 00	
Le Greffier	700 00	
L'Huissier de la Verge Noire	75 00	
Dépenses Contingentes	285 00	3,400 00
3.—GOUVERNEMENT CIVIL.		
Président du Conseil Exécutif	$ 500 00	
Trésorier	2,000 00	
Secrétaire Provincial	2,000 00	
Le Ministre des Travaux Publics	2,000 00	
Le Ministre de l'Agriculture	500 00	
Le Greffier du Conseil Exécutif	1,000 00	
Le Secrétaire Privé du Lt.-Gouverneur	1,000 00	
Le Député Trésorier-Provincial	1,200 00	
Le Messager	600 00	
Le Messager du Lieutenant-Gouverneur	350 00	
Le Gardien	300 00	
Dépenses Contingentes	4,000 00	16,850 00
4. Edifices et Hôtel du Gouvernement		12,000 00
5. Administration de la justice		10,000 00
6. Service des chemins		9,000 00
7. Education		7,000 00
8. Agriculture		2,000 00
9. Impressions		8,000 00
10. Divers		10,000 00
11. Prison Provinciale		3,500 00
12. Charité.—		
Hôpital de St. Boniface	$ 500 00	
Hôpital Général de Winnipeg	1,000 00	1,500 00
		$ 93,450

—M. Pierre Prince, Canadien venant de Chicago, où il a demeuré plusieurs années, est arrivé avec sa famille, dans l'intention de se fixer à Manitoba.

Pie IX et la France.

A l'Adresse émouvante lue par M. le vicomte de Damas, au nom des pèlerins français qui se sont rendus à Rome le 5 mai, Pie IX a répondu en italien à peu près ce qui suit :

"Comment ne compterais-je pas sur l'amour de la France ? Vous êtes ici, vous, et votre pays m'a donné mille témoignages de cet amour.

"Mais les temps sont difficiles et vous ne pouvez pas exprimer vos sentiments comme vous le voudriez. Nous sommes entourés d'ennemis et menacés. Il est donc nécessaire d'affirmer votre foi dans dans les modes possibles, *nei modi possibili*. Aussi, devez-vous user de prudence.

"C'est aujourd'hui la fête de S. Pie V, et vous avez choisi ce jour pour venir à moi. Laissez-nous comparer la situation de mon glorieux prédécesseur à la mienne, autant que cela m'est permis.

"Alors, il fallait se jeter sur les champs de bataille et courir les mers pour abattre l'orgueil et l'arrogance du croissant. Les fidèles firent comme vous. Ils multiplièrent les processions, les pèlerinages. Puis vint la victoire, et S Pie V, qui avait eu la consolation de bénir les hommes qui, les armes à la main, avaient exposé leur poitrine généreuse à la terreur des musulmans.

"Pie V se livrait à l'oraison, aux austérités, aux longs pèlerinages. et Marc Antoine Colonna lui écrivait :

"Saint-Père, épargnez votre vie si précieuse, afin d'être à même de poursuivre vos combats.

"Mais Pie V n'écouta pas jusqu'à ce que ses ennemis fussent vaincus.

"Nous devons donc, nous aussi, multiplier les prières et les pèlerinages. Pour moi, je ne puis, comme S. Pie V, me rendre au Latran, gravir à genoux l'escalier saint, en arroser les degrés de mes larmes. Mais, dans ce palais, où je dois rester enfermé, je m'associe à vos prières et je fais tout ce qui dépend de moi.

"Et vous, mon Dieu, écoutez-nous. *Audi nos*. Nous ne pouvons que prier et pleurer. Je n'ai point d'armées, point galères ; je n'ai pas même une voix qui réponde à mes désirs, parce que les hommes qui gouvernent et ceux qui règnent n'ont point d'oreilles. Nos seuls moyens de défense et d'attaque sont la prière, la souffrance, la vie pure offerte en exemple à nos ennemis.

"Abaissons donc la tête, adorons les secrets jugements de Dieu et demandons pour moi des bénédictions qui soutiennent ma faiblesse, des bénédictions pour la France et pour le monde catholique menacés, des bénédictions, pour vous, vos familles et vos amis, des bénédictions qui vous accompagnent pendant la vie et vous ouvrent les portes de l'éternité."

Le commerce aux Etats-Unis.

On lit dans le *Canadien* ;

Le *Shipping List* de New-York contient un article sur le commerce des Etats-Unis dans lequel il dit que l'état des choses actuel est loin d'être encourageant. La saison du printemps sera bientôt terminée et les espérances des commerçants américains sont grandement déçues. Les affaires ont été comparativement peu considérables ainsi que les profits réalisés, car il y a eu une diminution dans toutes les valeurs, et ce n'est dans des cas exceptionnels où les prix ont été maintenus par la spéculation ou une réduction dans les stocks. Les banques sont encore remplies de papier-monnaie qu'elles ne peuvent prêter qu'à des taux d'intérêt extrêmement réduits. Les chemins de fer ont transporté et transportent encore les marchandises et les voyageurs à des prix qui ne sont pas rémunératifs et la construction de nouveaux chemins de fer a été presque entièrement abandonnée. Les manufactures n'ont réalisé que peu ou points des profits. Un grand nombre de navires sont sans emploi et ceux qui sont employés n'obtiennent que des prix réduits. La construction de maisons a été très inactive et dans la ville de New-York et les autres grandes villes des Etats-Unis il y a encore un grand nombre de magasins et de maisons qui ne sont pas loues bien que les loyers soient réduits. Il est inutile, dit le journal de New-York, de vouloir cacher le fait que nous subissons encore les effets de la terrible crise de 1873. Mais, dit-il, bien qu'il y ait une grande inactivité dans nos affaires les Etats-Unis ne sont pas les seuls à souffrir. La stagnation dans toutes les branches de commerce est à peu près universelle. En Angleterre, en France et en Allemagne la même inactivité se fait sentir. Le journal de New-York termine son article en exprimant la conviction que la stagnation actuelle sera remplacée, lentement, il est vrai, mais sûrement, par une activité saine qui n'aura rien de fébrile comme l'activité qui régnait avant la crise. Mais il est à regretter, dit-il, que nous n'ayons pas un gouvernement assez sage pour nous donner un système de finance basé sur l'or pour que, lorsque les affaires se raviveront, elles trouvent un point d'appui solide et que la réaction soit permanente.

AVIS

Les membres de l'Union St. Henri, sont priés de se rendre à leur nouvelle salle, rue St. Henri, [maison de M. F. Fichaud,] Dimanche matin, à 8 heures pour assister en corps à la procession du St. Sacrement.

Par ordre, J. S. CROCHETIERE.

28 mai.—218 d p

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE.

Les 145 et 146ième Appropriations de la 1ère Emission et les 82 et 83ième de la 2ème Emission seront octroyées LUNDI, le 31 courant, à 7½ heures du soir, au No. 505½, rue Craig, deuxième porte de la rue St. Laurent.

ALFRED BRUNET, Sec.-Trés.

Montréal, 17 Mai 1875. 210

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION "NATIONALE."

Deux appropriations ont été déclarées pour JEUDI, le 3 JUIN, à 7.30 heures P. M.

Le tirage aura lieu au No. 2?3, Rue McGill Bâtisse Toupin, Salle No. 13.]

Par ordre, J. A. DOYON, Sec.-Trés.

Montréal, 21 Mai 1875. 215—dx

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU COMTÉ D'HOCHELAGA.

DIRECTEURS:

L'Hon. Juge J. U. Baudry, Président,
Joseph Gauthier, Ecr., Maire d'Hochelaga, Vice-Président,
L'Hon. G. Ouimet, M. P. P.
D. Rolland, Ecr., Conseiller d'Hochelaga
C. E. Schiller, Ecr., G. C.
E. Desjardins, Ecr., M. D.
P. A. Rodier, Ecr.,
J. B. Galipeau, Ecr.,
J. D. Pelletier, Ecr.

Cette société présente de très-grands avantages aux actionnaires et aux emprunteurs. Système d'appropriations et de fonds mobile. Bureau: No. 5, Côte de la Place d'Armes, coin de la ruelle Fortification.

Le bureau sera ouvert le 5 Mai.

CHS. LE MYRE, Sec.-Trés.

1er mai.—197

SOCIETE DE CONSTRUCTION STE. MARIE.

DIRECTEURS:

A. Dagenais, Ecr., M.D., Président
Chs. H. Letourneux, Ecr., Vice-Prés.
James G. Davie, Ecr.
Am. Archambault, Ecr.
Jean A. Desjardins, Ecr.
Raymond Beaudoin, Ecr.
James J. O'Brien, Ecr.
Joseph Richard, Ecr.
Michel Lefils, Ecr.

Il a été décidé que le premier versement sur les livres de souscription deviendra exigible lundi prochain, 31 du courant.

Il y aura des tirages dans le courant du mois prochain ; ainsi ceux qui désireraient prendre des livres, voudront bien le faire d'ici au 15 Juin.

Le livre de souscription est ouvert au bureau de la société, No. 352½, rue Ste. Catherine.

L. J. GUIBORD, Sec.-Trés.

26 mai.—217 qn k

BANQUE D'HOCHELAGA.

Troisième Dividende.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent a été déclaré pour le semestre courant, étant au taux de huit par cent par année, sur le capital versé de la Banque, et sera payable le deuxième jour de Juillet prochain.

Le livre de transfert sera fermé depuis le 15 au 30 Juin inclusivement.

Par ordre du Bureau, J. S. PAQUET, Caissier.

28 mai.—218 l

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS

Est par le présent donné qu'un dividende de

QUATRE POUR CENT

sur le capital payé de La Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le

1ER JUIN PROCHAIN.

Les livres de transport seront fermés du 17 au 31 Mai prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau, H. COTTÉ, Caissier.

Montréal, 29 Avril 1875.—195

BANQUE METROPOLITAINE.

AVIS

Est par les présentes donné qu'un

DIVIDENDE DE QUATRE PAR CENT

sur le capital payé de cette Banque, a été ce jour déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la Maison de Banque, en cette cité, le et après le

Premier jour de Juin prochain.

Les livres de transferts seront fermés du 17 au 31 Mai, les deux jours inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu à la Banque LUNDI, le 7ième jour Juin prochain.

Le fauteuil sera pris à midi.

Par ordre du Bureau, A. S. HINCKS, Caissier.

Montréal, 28 Avril 1875.—195

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que BENJAMIN HENRY LEMOINE, en son vivant de la Cité de Montréal, Ecr., Gentilhomme, étant décédé le dix-huitième jour d'Avril courant, a cessé d'être membre ou associé principal de la Corporation de "LA BANQUE DU PEUPLE."

A. A. TROTTIER, Caissier.
JOHN PRATT, Président.

Montréal, 27 Avril 1875. 193—dm c

AVIS DE SOCIÉTÉ.

La société existant ci-devant entre les soussignés, sous les nom et raison sociale de STUART & SNEATH, a été dissoute par expiration de temps. Toutes les dettes dûes à et par la dite société seront réglées par M. E. STEWART.

EDWARD STEWART.
JAMES SNEATH,

En référence à ce que dessus, le soussigné annonce respectueusement au public qu'il continuera les affaires, en son propre nom, sur les prémisses No. 1?3, rue Craig, à partir de cette date.

EDWARD STUART.

26 mai 1875.—2? 7 l p

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui existait entre les Drs. D'Orsonnens et Lachapelle, est dissoute de consentement mutuel, depuis le 1er mai courant. Le Dr. Lachapelle est seul autorisé à régler les affaires et à retirer les comptes de la société.

TH. E. D'ODET D'ORSONNENS, M.D.
E. P. LACHAPELLE, M.D.

Dr. Lachapelle, No. 1?, Rue St. Laurent.

19 Mai.—2?1 ds k

La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

L'amalgamation entre la Compagnie Canadienne de Navigation et cette Compagnie étant maintenant complète, et le Bonus en capital de vingt-cinq par cent ayant été ajouté conformément à cette amalgamation.

Les livres de transport seront ouverts LUNDI, le 31 du courant.

Par ordre du Bureau de Direction, J. N. BEAUDRY, Secrétaire.

Bureau de la Cie. de Navigation du Richelieu et Ontario, Montréal, 29 Mai 1875. } 219

STAR TOOL STORE (*Enseigne de l'Etoile.*)

Charles Boyle

Marchand d'Outils pour mécaniciens, Ferronneries en général, Poeles, Coutellerie et Fournitures de Maison, Instruments aratoires, Cable, etc., 169, RUE McGILL, près de l'Hôtel Albion, Montréal.

69 mai.—a k c 219

RODIER, HEARN & Cie

Importateurs et Marchands en Gros

D'Épiceries, Thés, Vins, etc.

464 et 466, Rue St. Paul

MONTRÉAL.

29 mai.—219 a

DRAPEAUX ! DRAPEAUX !

DRAPEAUX
FRANÇAIS,
ANGLAIS et
AMÉCICAINS

A vendre ou à louer chez

THIBAULT, LANTHIER & CIE., 271, Rue Notre-Dame.

26 mai.—217 t

JOHN McARTHUR & FILS

Marchands d'Huiles, Peintures, Couleurs, &c.,

ont transporté leur Magasin dans l'établissement depuis longtemps occupé par MM. Gillespie, Moffatt & Cie.,

Nos. 310, 312, 314 et 316, Rue St. Paul,

ET

Nos. 253, 255 et 257, Rue des Commissaires,

Ces Messieurs ont toujours en magasin et reçoivent par chaque arrivage un assortiment complet des meilleures qualités de blanc de plomb et couleurs broyées à l'huile, couleurs, vernis, huiles, teintures, produits chimiques, vitres, matériel pour peintres et artistes, verre de couleur, verre poli et brut, &c. &c.

18 Mai. 210

NOUVEL HOTEL-DE-VILLE.

La réception des Soumissions relativement aux travaux requis pour l'érection du Nouvel Hôtel-de-Ville est remise jusqu'à MARDI, le HUIT JUIN prochain, à MIDI.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité. Hôtel-de-Ville. Montréal, 29 Mai 1875. } 219—q

CHIENS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'aux termes de la loi, tout propriétaire ou gardien d'un chien dans cette Cité, est tenu, sous peine d'une amende sévère, de le faire enrégistrer, numéroter et licencier au bureau du Chef de Police, et de pourvoir le dit chien avec un collier auquel sera fixée, au moyen d'agraffes métalliques, une plaque circulaire métallique, avec le numéro de la licence, etc., inscrit dessus, et qu'on pourra se procurer au bureau du Chef de Police.

Tout chien trouvé errant après le premier Juillet prochain, non licencié et sans collier comme susdit, sera tué et détruit.

Les licenciés trouvés dans les rues sans maîtres seront arrêtés et mis dans l'enclos public.

[Par ordre,]

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 Mai 1875. } 219—s

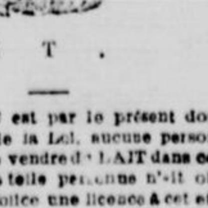

LAIT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'aux termes de la Loi, aucune personne n'aura le droit de vendre du LAIT dans cette Cité, à moins que telle personne n'ait obtenue du Chef de Police une licence à cet effet, et qu'elle n'ait payé la somme d'UNE PIASTRE, pour la dite licence, laquelle devra être renouvelée chaque année.

Toute personne vendant du lait frelaté, impur, ou affaibli sera passible d'une amende de vingt piastres ou d'un emprisonnement de trente jour, pour chaque offense.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 Mai 1874. } 219 s

MARBRERIE CENTRALE

Coin des rues Lagauchetière et St Alexandre.

Monuments en marbre et en pierre. Pierres de frontispice, Manteaux de cheminée, etc. Un assortiment considérable toujours en mains. Travaux en Marbre de tout genre exécutés avec promptitude.

TANSAY & O'BRIEN, Propriétaires.

CHANCE TRÈS RARE.

Stock de Marchandises Sèches

A VENDRE

Un marchand faisant d'autres affaires que le commerce de Marchandises Sèches vendrait son stock payable mensuellement sans intérêt, avec le privilège du loyer pour cinq années ; loyer très-bas.

S'adresser à M. GARAND, N.P., 16, Rue St. Vincent.

28 Mai. 218—j

PLANTES ! PLANTES ! !

J. ROCHETTE & Cie., No. 393, rue Notre-Dame, donnent avis au public qu'ils viennent d'arriver de France avec une belle collection de Plantes rares et nouvelles, telles que rosier, camellia, arbres à fraises et fruitiers de toutes espèces, bulbes, graines à fleurs, légumes, etc., etc., vendus à des prix modérés.

13 mai.—p 206

Magnifique Gazelier à vendre

A vendre UN GRAND GAZELIER bronzé neuf à quatre branches. S'adresser immédiatement au Bureau de *La Minerve*.

Ce Gazelier pourrait servir à une grande salle ou dans un grand magasin.

17 Avril. 186—g

A VENDRE

Le bel établissement de l'ancien Docteur Duvert situé près de l'Eglise de St. Charles, dans l'un des plus beaux endroits de la Rivière Chambly, consistant en une magnifique TERRE de trois arpents de front sur quatre-vingt de profondeur, bien clôturée et en bon état de culture, avec réserve de bois plus que suffisante pour fournir à toujours aux besoins du propriétaire et même au-delà, une maison en pierre, telle qu'on n'en trouve pas souvent à la campagne, et de vastes dépendances encore toutes neuves et solidement construites.

Conditions et termes de paiements faciles. Pour les conditions, s'adresser au

Révd. L. Z. MOREAU. A St. Hyacinthe.

Ou au Révd. M. DECELLES, A Beloeil.

St. Hyacinthe, 25 Mai 1875. 217—dm

A LOUER

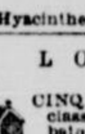

CINQ LOGEMENTS, de première classe, avec cour, water-closets, bain et gaz, sept appartements chaque, sur la rue George Hypolite près de la rue Roy. Conditions faciles. S'adresser à

DAMASE LECLAIRE, Village St. Jean-Baptiste,

Ou au Notaire soussigné J. P. MARION, N. P., 170½, Rue Notre-Dame, Montréal.

30 mars.—169

MAISON A VENDRE.

TROIS ETAGES—40 pieds de front sur 26 de profondeur—fondations en pierre. S'adresser sur les lieux, Ruelle Ste. Elizabeth, [de la Rue Dufresne], Nos. 9 et 11.

13 Mai. 206

MAISON A VENDRE

UNE MAISON cottage avec toit français et soubassement, 10 appartements, Rue Droiet, No. 172. Termes faciles : le quart comptant et la balance par paiements mensuels. Titre parfait. S'adresser au No. 172, Rue Droiet ou au Bureau de *La Minerve*.

27 Février. 144

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

Une magnifique propriété, 109x126 sur rue Ste. Catherine, en face du Dépôt du Chemin de Fer de Colonisation du Nord.

WM. A. CURRY, 62, Rue St. Jacques.

13nov.—57

PROPRIÉTÉS A VENDRE.

Une magnifique Propriété contenant 74 pieds de front sur 82 pieds de profondeur, située sur la Rue St. André, près de la Rue Mignonne, avec une maison à deux étages, le dessous servant d'atelier.

Une autre propriété de 80x100 pieds, située sur la rue Sydenham, près de la nouvelle Eglise du Sacré-Cœur, avec une maison en bois lambrissée en brique, contenant un magasin et trois logements privés.

Titres parfaits. S'adresser à

L. W. T. FRECHET, Bureau de la Société de Construction du Canada, No. 16, rue St. Jacques.

19 mai.—211 nm

FERME St. GABRIEL

A VENDRE A BAS PRIX

Aux conditions les plus faciles, en cinq ou dix paiements annuels, avec ou sans comptant, au gré de l'acquéreur

120 LOTS A BATIR (les seuls qui restent), situés sur la Ferme St. Gabriel, à l'extrémité Ouest de la Cité, dans le centre manufacturier par excellence, entourés de Fonderies, de Manufactures et de Machines de tout genre, de Brasseries, de Raffineries de Sucre, des immenses ateliers du Grand-Tronc et d'un nombre considérable de grands établissements industriels où trouvent emploi tous les corps de métiers, touchant les nouveaux bassins et longeant le Canal de Lachine, dont l'élargissement doit encore amener en cet endroit les produits et le commerce de l'Ouest.

Rues, 60 pieds de largeur, en bon état et trottoirs même en grande partie faits.

Annexion prochaine à la Cité, avec améliorations de tout genre.

Le flot de la population ouvrière, qui se porte en ce lieu depuis quelques années, y a rendu les loyers très rares et par suite d'un prix très élevé.

Ces terrains sont destinés à plus que doubler en valeur dans les deux ou trois années prochaines.

Aux ouvriers de s'acquérir à bas prix une propriété au centre des grands établissements manufacturiers.

Aux personnes entreprenantes de saisir une bonne et facile spéculation.

S'adresser à F. B. P. BRUNET, Notaire

Agent de propriétés foncières, de prêts et emprunts et d'assurance contre le feu et sur la vie. Bureau, Rue Brewster, Ferme St. Gabriel.

Ou à J B. LAFLEUR, No. 13, Rue St. Lambert, Montréal.

a—235

DEUX ENGINS A VENDRE.

Le soussigné offre en vente deux engins à vapeur, l'un de la force de 20 chevaux et l'autre de dix. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à

F. X. CARON, Village St. Jean-Baptiste, No. 42, Rue St. Laurent.

17 fév.—135 j

Maintenant Prête

Prix : 25 centins chaque

NOUVEAU LIVRE de MUSIQUE pour PIANO

CONTENANT

Mountain Belle Schottische,
La Violette Polka,
La Prière d'une Vierge,
La Sympathie,
Le Désert,
Signal March,
Opera Schottische,
Rainbow Schottische,
Musidora Polka,
La Châtelaine,
Ecoutez moi,
Une petite Fleur,
Rosalie's Rêverie,
Snow Drops Nocturne.

W. STREAT, 814, Rue St. Laurent. Montréal.

6 avril.—175 r

MAGASIN A BON MARCHÉ AU COMPTANT.

Nous avons actuellement en mains un assortiment de choix de nouveaux Thés et d'Epiceries que nous vendrons à 15 cents meilleur marché que partout ailleurs. Nous vendons :

Bon thé Japon à	30c par lb	
Do de choix	45c	do
Gunpowder superfin	75c	do
Bon thé noir	25c	do
Souchong anglais supérieur pour déjeuner	70c	do
Sucre jaune brillant	9c	do
Sucre supérieur en morceaux	13c	do

Meilleur beurre toujours en mains aux plus bas prix, en gros et en détail.

JAS. LOWE, Jr., & Co.

705 & 707, Rue Craig, vis-à-vis les bureaux du *Sun*.

P. S.—M. J. J. HAYES est toujours au même endroit, où il sera toujours heureux de voir ses anciennes pratiques.

28 Mai. 218—a c k

Maison Nationale,

NOUVELLE EPICERIE.

Victor Trudel

Ci-devant de la Maison *MATHIEU & TRUDEL*

NO. 18, Rue Bonsecours

A deux portes de la rue Notre-Dame.

Cette Maison nouvellement établie vient de recevoir d'Europe une grande quantité D'Epiceries, Liqueurs, Cognac, Gin, et Vin de qualité supérieure

M. TRUDEL ayant servi le public pendant plus de 17 ans, la longue expérience et l'habileté qu'il a déployées dans les affaires doivent lui gagner la confiance et la sympathie. ☞ Une visite est sollicitée. VINS de MESSE vendus avec l'approbation de Mgr. de Montréal.

28 Mai. 218—a

OUVERT DEPUIS LE 1ER MAI.

MAGASIN DE MERCERIES ET VETEMENTS POUR MESSIEURS

PAR WATSON & BAKER

378, Rue Notre-Dame

Coin de la rue St. Jean.

M. Watson, Tailleur, ci-devant de People's, Londres, Angleterre, et Bond & O'Neil, de New-York.

7 mai.—a c k 201

CHEMISES ! CHEMISES !

KEMP & Cie.

1859—ETABLI EN—1859

Ont toujours en mains un grand assortiment de Chemises de toute façon et grandeur, de 13½ x 17½.

☞ *Chemises, Collets et Poignets* fait à ordre sous le plus court délai.

KEMP & CIE, 306, Rue Notre-Dame, Montréal, [2ème porte de l'Eglise Notre-Dame.

27 Avril. 193—r

ATTENTION ! ! ATTENTION !

REGIS DEZIEL

Marchand - Tailleur

Si avantageusement connu de tous, remercie très-cordialement ses amis et pratiques, et le public en général du bel encouragement qu'il a reçu d'eux, et il profite de cette occasion pour les inviter de bien vouloir continuer cette part de patronage et de confiance dont il est honoré depuis nombre d'années.

Attention ! Bon Goût ! Elégance et Bon Marché !

Voilà la devise de l'Etablissement.

N'oubliez pas d'y aller, et vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

L'assortiment est des plus complets et des plus variés :

Tweeds Français, Canadiens, Anglais et Ecossais.

Tricots de toutes sortes.

Draps et Casimirs noirs, sortis des meilleures manufactures d'Europe.

De plus, un choix de Merceries, sans rival ; Collets, Mouchoirs, Cols, Chaussons, Poignets, Boucles, Bretelles, Gants et une infinité de petits objets de fantaisie, etc. etc., etc.

R. DEZIEL, No. 131, Rue St. Joseph.

22 avril—189 tm k

Entrepôt de Chapellerie et Fourrures.

THIBAULT, LANTHIER & CIE

271, Rue Notre-Dame

Une importation de printemps *spécialement préparée et surveillée aux lieux de production par l'un des membres de notre maison*, nous met en état d'offrir au public les articles les plus remarquables dans notre spécialité. Aucune dépense, aucun trouble n'a été épargné pour donner au public les plus fortes garanties d'honorabilité et la plus grande latitude dans le choix des objets qui sont de première classe.

L'on trouvera dans notre établissement les Chapeaux et autres articles des plus grands établissements d'Angleterre, de France, d'Allemagne et des Etats-Unis, tels que

Chapeaux Anglais de : Lincoln, Bennett & Co. Woodrow, Townend, [chapelier de la famile royale.]

Chapeaux Français de Pinaud. Et autres Chapeaux Américains *En Feutre et en Soie.*

Chapeaux avec cocardes pour Cochers, etc.

Parapluies en soie de Sangster, Martin, etc., variant de $2.50 à $14 la pièce,

Pardessus d'un genre tout nouveau pour Dames et Messieurs offrant une combinaison très agréable et très-utile de Caoutchoucs, cashmere, tweed etc., de toutes couleurs.

Couvertures en laine doublées en caoutchouc.

Gants de Kid français et peau de Russie.

Un bon assortiment d'ouvrages indiens en écorce et en drap, dessus de piano, de chaises et tabourets brodés en poil d'orignal, Souliers de chevreuil de la Lorette.

Assortiment complet de Fourrures.

24 avril. 191

MADAME EUCLIDE RATELLE informe le public qu'elle ouvrira au premier Mai une bonne Maison de Pension au No. 573, Rue Ste. Marie, à des prix réduits.

27 Avril. 194—um k

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

VENTE

Importante et finale de Meubles de Ménage, Tapis, Piano, etc.

Le soussigné vendra à ses magasins, rue Craig, LUNDI MATIN, 31 courant, tous les meubles et effets de ménage contenus dans le rez-de chaussée, comprenant services de chambre, de salon, de salle à dîner, en noyer et en chêne, couverts en crin et en rep, buffets, tables, chaises, sofas, couches, étagères, lits, matelas, réfrigérants, toile cirée, grands tapis de Bruxelles et autres, piano de seconde main, verrerie, poeles, etc.

Le tout sera vendu sans réserve.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

218

On vendra en même temps un grand assortiment d'articles en fil de fer et de chaises élégantes pour jardin.

PIANOS ! PIANOS !

J'ai maintenant en magasin quarante ou cinquante Pianos en bois de rose, de première qualité, que je vendrai au prix du gros, et je garantis tous les instruments pour dix ans. J'ai aussi en magasin grand nombre de Pianos de seconde main, pour vendre de gré à gré, Edifices Shaw, Rue Craig.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

215

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de DUBRULE FRERES, d'Acton, Faillis.

DES SOUMISSIONS, à tant dans la piastre sur les prix d'inventaire, seront reçues par le soussigné jusqu'au TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures A.M., pour le Fonds-de-Commerce et autres immeubles appartenant à la succession des dits faillis, savoir :—

Marchandises Sèches, Hardes-Faites, Chapeaux, Casques, &c.	$8,344 26
Bottes et Souliers	961 20
Epiceries, Faïence, Verrerie, Drogues et Médecines patentées	2,677 68
Ferronneries, &c	2,356 35
Chevaux (2), Wagons, Sleighs, Salamandre, Ameublements de Magasin, &c	1,150 03
Total	$15,489 52

Le tout peut être inspecté, ainsi que l'inventaire, aux prémisses à Acton, autrefois occupées par les faillis, et une copie de l'inventaire peut être aussi procurée ainsi que toutes les informations au Bureau du soussigné.

Le stock comprend un assortiment complet, une grande partie des marchandises ayant été achetées ce printemps, et comme les faillis ont été plus que 3 ans dans les affaires, il n'y a pas d'accumulation dans le stock. Le magasin est dans une des meilleures places du village, et comme il y a toujours fait de grandes affaires, celui qui voudrait se procurer un magasin établi et qui possède un léger capital, trouverait par là une excellente occasion.

Ceux qui ne voudraient pas payer comptant, voudront bien nommer la sécurité qu'ils proposent de donner, et le soussigné ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

JOHN FAIR, Syndic.

181, Rue St. Jacques, Montréal, 25 Mai 1875. } 217—st

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le 31 MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi, sera vendu au plus haut offrant et dernier enchérisseur, en l'Etude des Notaires soussignés, en la Cité de Montréal, Rue St. Lambert, No. 15, UN EMPLACEMENT dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu M. JOSEPH DUMONT dit CHENET et feue DAME CATHERINE VINET dit SOULIGNY, sa première femme, en leur vivant de la dite Cité de Montréal, le dit emplacement situé dans le Quartier Ste. Marie, de la dite Cité de Montréal, en la Paroisse de Ste. Brigitte, connu et désigné sous lot numéro soixante-trois (No. 63), sur le Plan et Livre de Renvoi Officiels du dit Quartier Ste. Marie, contenant quarante-trois pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, tenant devant à la Rue des Voltigeurs, derrière au lot No. 67 sur le dit Plan Officiel appartenant à Jean Mailhiot, d'un côté au lot No. 62, sur le dit Plan Officiel appartenant à Louis Langlois dit Lachapelle et d'autre côté au lot No. 64 et et No. 65 sur le dit Plan Officiel appartenant, savoir, le lot No. 64 à la veuve Thomas Gardner et le lot No. 65 à John Gardner, sans bâtisse dessus érigée.

Pour les conditions, s'adresser aux Notaires soussignés,

J. A. LABADIE,
J. E. O. LABADIE,
J. A. O. LABADIE,
A. LABADIE, Notaires.

Montréal, 10 Mai 1875. 204—ts b

COUTEAUX DE CUISINE FRANÇAIS.

Venant d'être reçus

Couteaux à abattre de [Sabatier.]
do demi abattre de [Sabatier]
do à désosser de [Sabatier]
do à peler de [Sabatier]
Aussi quelques manches à Gigot, chez

L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig.

Poeles et Fourneaux Américains.
Glacières portatives.
Nouvelles barattes à beurre.
Graisse de "Fraser" pour voitures.

Chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal

15 avril. 183

COMBINAISON DE MORRELL.

Dessous de Lit à Ressorts.

Amélioration la plus récente.

Pas d'ouvrage en bois.

Lits contre les punaises.

G. REINHARDT, 613, rue Ste. Marie.

mai.—216 a

G. YON

Marchand de Poeles et Glacières

Plombier et Ferblantier

241, Rue St. Laurent

G. Yon a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général, qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement et qu'il a maintenant en main un assortiment des plus complets de poêles de cuisine à Range à bois et à charbon, poêles à fourneaux, glacières et couchettes de fer de toutes les grandeurs, fontaines pour eau à la glace, set de chambre, bains, théières, cafetières, boîte à épices, fourchettes, cuillers, &c. Toutes les ouvrages concernant les départements de plombage et ferblancier, tels que bains, water closet, gaz, toiture en tole galvanisée et ferblanc, dalles, dallots, &c., seront exécutés avec soin et promptitude.

11 Mai. 204—um k

MACHINES à Battre et Moissonneuses avec Rateau pour 1875.

—Nous prenons la liberté d'informer les acheteurs et le public que notre assortiment est complet et que nos machines sont fabriquées consciencieusement et avec les meilleurs matériaux, toutes garanties.

Ateliers : Rues Wellington, Prince et Duke

E. & B. P. PAIGE.

14 mai.—207 a c k

COMMERCE.

Bureau de *La Minerve*, Montreal, 28 Mai 1875.

Temps beau.

MARCHE MONETAIRE

Montréal, 28 Mai 1875.

L'or ouvert à 115½ et monté à 000 et fermé à 116.

Greenbacks ont été achetés de 13¾ à 14 et vendus de 13¾ à 0.

Change sur New-York vendu de 13½ à 00.

Change sur Londres de 4.87 à 4.87.

Traites d'Or pair à ⅛ d'escompte.

Argent Américain de 8 à 10.

L. MARCHAND & FILS, Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier

COTES DES FONDS.

STOCKS.	VALEUR.	Div. dern. six mois.	VENDEUR.	ACHETEUR.
BANQUES, ETC.	$		P C	P C
Montréal	200	7 p.c.	183½	183¼
Ontario	40	4 p.c.	108	107¼
British N. America	50	4 p.c.	....	....
Cité	100	4 p.c.	104	101
Peuple	50	4 p.c.	108½	107
Molson	50	4 p.c.	115	114
Toronto	100	6 p.c.	194	190
Jacques-Cartier	50	4 p.c.	94	93
Marchands	100	5 p.c.	112½	112
Townships de l'Est	50	5 p.c.	....	121
Québec	100	4 p.c.	....	....
Nationale	50	4 p.c.	115½	118¼
Union	100	4 p.c.	105	100
Mechanic's	50	3½ p.c.	92¼	89
Royale Canadienne	40	4 p.c.	96¾	94¼
Commerce	50	5 p.c.	134½	134¼
Métropolitaine	100	4 p.c.	95	96
Dominion	50	4 p.c.	....	....
Hamilton	....	....	96	93
Maritime	....	3 p.c.	88¼	80
Echange	....	4 p.c.	106¼	106
Ville-Marie	....	....	....	100
Intercolonial Coal	100	....	....	....
Huron Copper Bay	5	15p.c.	....	....
Montreal Mining Co.	....	....	50c	..
C. de F. G.-Tronc, 7 pc stg.	100	....	....	....
" M. & C. 6 p c stg.	....	....	....	91
" " 8 p c crt	....	....	101¼	100¼
Télégraphe de Montréal	40	6 p.c.	160¼	159½
Télégraphe de la Puiss.	100	....	109	106
Cie. de Nav. Richelieu et Ontario	100	6 p.c.	90¼	75
" " Union	....	....	95	....
Cie. des Chars Urbains	50	5 p.c.	177	....
Cie. du Gaz	40	4 p.c.	134¼	132
Merchant's Exchange	00	4 p.c.	....	....
Cie. de Prêt et Crédit Fonc.	....	5 p.c.	120	116
Can. Eng. & Mach. Co.	100	5 p.c.	....	....
Cie. d'Ass. de Québec	....	....	....	....
Mont. Invst. Ass. Stock	100	....	....	....
Can. Cotton M. Co.	100	....	35	25
Cornwall Man. Co.	....	....	....	....
Mont. Warehousing Co.	50	....	75	....
Graphic Printing	....	....	25	20
North Am. Car Co.	....	4 p.c.	50	40
Montreal Dis Building Soc	....	....	111	108
Permanent Building Ass.	..	....	114	110
Sealing & Fishing Co.	....	....	....	....
Cold Brook R'g Mills Co.	....	....	....	....
Hamilton Prov & L Soc.	....	....	....	....
Québec and G. P. S. S. Co.	....	....	....	....
Western Assurance	....	....	....	....
Dominion Stock	100	....	....	....
Dominion Bonds	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c stg.	..	....	..	..
Déb. du Gouvern. 6 p c crt.	..	....	..	..
Déb. du Gouvern. 5 p c stg.	..	....	..	..
Déb. du Gouvern. 5 p c crt.	..	....	..	..
Bons du Havre 6½ p c.	....	....	....	102½
" Corporation 6 p c.	..	....	98	97
" Aqueduc 6 p c.	..	....	98	97
Stock de la Corpor. 7 p c.	200	....	....	116¼
" " " 6 p c.	200	....	....	101

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours...... 109½ @ 109¾
Traites en or do ...... ⅛ @ ¼
Or de New-York à 12.00 a.m...... 116 @ ....

REMARQUES

Ventes cette avant-midi :

Banque Jacques-Cartier—6 à 94.

Banque Royale Canadienne—45 à 94½, 10 à 94¾.

Télégraphe de Montréal—15 à 160, 18 à 159.

Ventes cette après-midi :—

Banque de Montréal—10 à 183¾.

Banque des Marchands—50 à 112¾, 50 à 112½, 50 à 112½.

Télégraphe de Montréal—100 à 159¾, 10 à 159¼, 18 à 159½.

C. & C. G. GEDDES, Courtiers, No. 44, rue St. Jean, au-dessus de la Banque d'Epargne, Rez-de-chaussée

Montréal, 28 Mai 1875

NAVIGATION

INFORMATIONS GENERALES

TELEGRAPHIES SPECIALES DE LA *MINERVE*.

Rivière-au-Renard, 28.

Temps beau et frais ; vent du nord-ouest ; SS Miramichi montant à 4 hrs. p. m. et deux vaisseaux descendant.

Cape Rosier, 28.

Temps beau, therm. 49, forte brise du Nord-Ouest, le SS Miramich est parti à 2.30 p. m. montant ; deux vaisseaux à deux mâts tuyaux peint en noir descendant à 5 p. m. et 1 navire montant.

Village Lislet, 28.

Temps magnifique ; léger vent du sud ; SS Flamborough descendant ainsi qu'un navirr cette après-midi, SS Corinthian, montant à 4.45 ayant un steamer à sa remorque, un navire à la Traverse.

PORT DE QUEBEC.

Québec 26.

ARRIVAGES.

Navire Stratford, A Nelson, de Avendale, J Burstall et cie, sur lest.

Barque Lotus, H Martin, de Greenock, H Fry et cie.

Barque Owl Black, Tamagena, H Fry et cie, cargaison générale.

Barque Benzy Beylegaard, Tonsberg, Hans, Hagete, sur lest.

Barque Union, W Parker, Limerick, J Sharples Fils et cie sur lest.

Barque Albert.... Tonghal, J Sharples Fils et cie, sur lest.

Barque Hattie Goudie Hammon, Liverpool, E H Duval.

Barque Tonsberg, S Jeanson, Tonsberg, J Sharples, Fils et cie, sur lest.

Barque Betty Waler, Limerick, C W Wilson et cie sur lest.

La barque Tonsberg, qui est arrivée ce matin, avait à son bord le Capitaine et l'équipage du Norweigh...., qui a été abandonné dans les glaces à Terreneuve.

La barque Konsoerse ... a été abandonné dans les glaces. Le ca... et l'équipage sont arrivés ... un petit vaisseau.

Les arrivages sont ... matin dans 488 tnx., moins ... vaisseaux, 54, les rapports d... de l'année dernière, et montreront ... la semaine prochaine nous ave... une diminution.

Le vapeur Contest est arrivé ce matin ... la barque Mercator et est reparti pour Montréal.

Le vapeur St Andrew est arrivé dans ce matin, avec la barque Craig Owl, pour Montréal.

Le vapeur William est arrivé ce soir, avec 4 goélettes et une barge à sa remorque.

DÉPART.

S S Moravian, pour Liverpool, Allans Rae et cie.

Navire Ste Claire, pour Glasgow, Carbrey et Routh.

Navire Pomona, Glasgow, Allans Rae et cie.

Barque Marchioness of Queensbury, Troon, R R Dobell et cie.

Temps clair et froid ; vent d'est.

Etat comparatif de l'importation du sel, charbon et fer en saumon, à la date du 27 Mai, comme suit :—

SEL :

1873	4,485 tons.
1874	8,922 "
1875	1,607 "

CHARBON :

1873	15,947 tons.
1874	33,679 "
1875	22,984 "

FER EN SAUMON :

1873	3,196 tons.
1874	669 "
1875	75 "

RAPPORT QUOTIDIEN DE LA HALLE AUX BLES.

Montréal, 28 Mai 1875.

FARINE — Reçu, 600 qrts ; ventes 2425 quarts. Marché tranquille.

Le blé est coté de 1⅛c à 1⅜c en baisse à Chicago.

Il y avait plus d'activité sur le marché ce matin, et les qualités supérieures sont en bonne demande. Ventes : 100 quarts supérieure extra à $5 ; 400 do do à 4.95 ; 950 qrts extra superfine à 4.75 ; 50 do extra du printemps à 4.35 ; 100 do do à 4.30, 100 do do à 4.25 ; 100 do superfine de choix à 4.20 ; 25 do do à 4.12½ ; 50 do forte de boulangers à 4.78 ; 200 do do à 4.55 ; 100 do do à 4.50 ; 150 do fine à 3.80 ; 50 do médiocre à 3.55 ; 50 do recoupe à 3.35.

FARINE, — par quart de 196 lbs :

	$ c.		$ c
Supérieure Extra	4 95	à	5 05
Extra superfine	0 00	à	4 75
De Goût	4 60	à	4 65
Extra du printemps	4 25	à	4 35
Superfine	4 05	à	4 10
Forte pour Boulangers	4 50	à	4 75
Fine	3 80	à	3 85
Moyenne	3 50	à	3 55
Recoupes	3 10	à	3 35
Farine en sac du H.-Canada, p. 100 lbs	2 20	à	0 00
Farine en sac de la Cité	0 00	à	2 30

FARINE D'AVOINE. — Qualité inférieure, $0.00 ; qualité de choix, $5.75 à $5.80.

BLE—H. C. du printemps à 1 04 à 1.05.

BLE-D'INDE — Plus aisé à 76c à 75c.

POIS—Les cotes sont de 1 05 à 0.00 ; sous voile, nominal 1.06 à 1.07.

AVOINE—Nominale ; 50 à 53½c.

ORGE—Par mts. de 48 lbs.—Nominale. de 00 à 85c.

BEURRE — Tranquille et plus facile. Les cotes sont : 13 à 16c, selon la qualité pour tinettes. Nouveau, 19 à 21c.

FROMAGE, par lb.—Ferme ; 13½ à 14½c pour bon et de choix.

LARD—Ferme $21.50 à $22.00 pour nouveau mess et $20.50 à $21.00 pour mess mince

BŒUF — Tranquille, Prime Mess, de $15.50 à $16.00.

SAINDOUX.—Ferme 16c à 16½c.

ALCALIS.—Potasse tranquille ; première 5.25 à 5.30. Perlasse lourde 6.70 à 0.00 pour première.

AVIS DE L'OUEST.—Les derniers avis de l'ouest suivants ont été reçu par le télégraphe à la Halle-aux-Blés, aujourd'hui :

Chicago, 28 Mai, 9.30 a. m. — Blé ouvert à 0.00 pour juin, 00 à 98 pour juillet.

00.00 a.m. — Reçu, Farine, 9,441 ; Blé, 86,000 ; Blé-d'inde, 160,000 ; Avoine, 42,000 ; Seigle, 0,000 ; Orge, 2,000.

Expédiés : Farine, 9,635 ; Blé, 198,000, Blé-d'inde, 170,000, Avoine, 71,000, Seigle 400 ; Orge, 1,000 mts.

Milwaukee, 28 Mai, 10.00 a. m. — Blé, ferme $1.00 pour No. 1 ; No. 2, à $0.97½ ; 0.98½ pour juillet. ; 0.97¾ pour juin.

Reçu, 81,000 mts ; expédié, 67,000.

PRODUITS REÇUS DURANT LES DERNIERS 24 heures.—28 Mai.

	G.T.R.	C. Lac.
Blé	6400	119234
Farine, qrts	600	......
Alcalis, qrts	111	10
Fromage	235	......
Cuir, rlx	1034	......
Pois	800	27704
Beurre	99	......

MARCHE AUX BESTIAUX.

Corrigé par le Clerc du Marché Viger.

Montréal, 28 Mai 1875

Bœuf, 1re qualité	$ 4.75	à	5.25
" 2e et 3e	4.00	à	4.50
Vaches à lait, chaque	20.00	à	30.00
" extra	35.00	à	55.00
Veaux, 1re qualité	10.00	à	8.00
" 2e "	5.00	à	7.00
" 3e "	2.00	à	4.00
Moutons 1re qualité	12.00	à	15.00
" 2e "	7.00	à	9.00
Agneaux, 1re qualité	5.00	à	6.00
" 2e "	3.00	à	4.00
Cochons, 1re qualité	10.00	à	10.00
" 2e "	7.00	à	8.00
Foin, 1re qualité, par 100 bottes	$10.00	à	12.00
Foin, 2me qualité	7.00	à	9.00
Paille, 1re qualité	5.00	à	6.00
Paille, 2me qualité	4.00	à	5.00

MARCHE DE NEW-YORK.

Par Télégraphe

New-York, 28 Mai.

Coton—Lourd ; 16 uplands.

Farine — Marché tranquille et ferme ; reçu 15,000 quarts ; ventes 11,000 ; 4.45 à 4.70 pour superfine de l'état et de l'ouest ; 4.90 à 5.35 pour commune à bonne extra de l'état ; 4.90 à 5.40 pour commune à choisie extra de l'état et de l'ouest.

Farine de Seigle — Tranquille ; reçu 00 qrts ; ventes 000 qrts ; de 4.40 à 5.50.

Blé — En baisse ; reçu 157,000 mts, ventes 37,000, de 1.12 à 1.14 No. 2 Chicago ; 1 15 à 1 16 pour No 1 Milwaukee ; 1.20 à 1 22 pour No 1 du printemps ; 1.. pour rouge d'hiver ; 1.33 à 1.33 pour ambre ; 1.30 à 1.38 blanc do.

Seigle — Tranq ; reçu 10,000 ; 0,000 mts ; de 00c à 0oc mêlé de ... et sous voile ; 00 à 1.05 pour ... l'Ouest

Blé-d'Inde — Marché lourd ... l'Etat. 000 ; ventes 44,000, de ... ; reçu 61,... l'ouest ; 00c en mag... à 00 ; mêlé de nouveau ... ; 76 à 82c pour

Orge — ... ne.

0,000 — Marché ferme ; reçu ... minots ; ventes 0,000 minots, Californie à 0.00.

Avoine—Marché ferme ; reçu 74,000, ventes 29,000 mts ; 72c à 75½c pour mêlé de l'ouest ; 73c à 78c pour blanche do.

Lard—De $20.50 à 20.75 pour nouveau mess.

Saindoux — De 14½c à 14¾ pour fondu à la vapeur.

Beurre—De 15 à 22 pour de l'Etat et Pensylvanie ; 20 à 28 pour nouveau do.

Pétrole—Crue 6 à 6½ ; raffinés, 13½c à 00.

Chicago, 27.

Reçu 14,771 ; expédiée, 4,529.

MARCHE DE CHICAGO.

(Par Télégraphe.)

Chicago, 28.

Farine—Marché lourd et sans changement et en baisse, extras du printemps de 0.00 à 0.00.

Blé — Marché ouvert ferme et fermé lourd et en baisse ; ventes du No 1 du printemps, 96½ à 97 ; No. 2 do 91¼ sur les lieux ; mai 0.00 ; juin 91¾ juillet 96¼ ; No. 3 do 89¾ à 90 ; rejeté de 83 à 00.

Blé-d'Inde — Marché ferme et en baisse ; vente du No. 2 mêlé de 62½ à 00 pour au comptant et pour les ventes de Mai ; 00 pour sur le champ ; 63½c offert pour Juin ; 68½ offert pour Juillet ; rejeté de 59½ à 60.

Avoine—Marché lourd et en baisse ; ventes du No 2 à 58¾c pour régulier ; 00c pour nouvelle au comptant, 58¾c à 59 pour Juin ; de 00 à 56½ pour juillet rejeté à 00.

Seigle—Marché lourd et sans changement, vente du No. à 1.04.

Orge — En bonne demande et ferme ; ventes du No 2 du printemps de 0.00 à 0.00 sur le champ ; 0.00 à 0.00 pour mai ; No. 3 du printemps de 0.00 à 0.00 ; rejetée à 00.

Lard—Marché en bonne demande et en baisse ; ventes de $19.50 à $00.00 sur les lieux ; 19.45 à 19.47½ pour Juin ; 19.70 à 19.75 pour Juillet ; à 19.00 à 19.05 pour Août.

Saindoux—Marché en bonne demande et en hausse ; ventes de $00.15 à 00.00 sur les lieux ; de $00.00 à $0.00 pour juin ; 00.00 à 00.14½ pour Juillet ; 00.00 pour Août.

Epaules—A 8.

Epaules courtes, à 11½.

Whiskey—Marché ferme et en bonne demande ; ventes 1.15 à 0.00.

Viande préparée—Marché lourd et en baisse.

A l'ouverture du Bureau cet après-midi le blé était fermé faible et baissé 92 à 94 pour juin ; 95¾ pour juillet ; blé-d'inde en baisse, de 63¼ à 63½ pour juin, et 00 pour juillet ; avoine, irrégulier à 58¾ pour juin ; lard, tranquille et en baisse de 00.00 à 00.00 pour juin ; de 00.00 à 00.00 pour juillet ; de 00.00 pour août ; saindoux, en baisse de 14.50 à 00.00 pour juin ; de 00.00 pour juillet.

Recettes : — 6,000 quarts farine ; 86,000 minots blé ; 10,000 minots blé-d'inde ; 42,000 minots avoine ; 0,000 minots seigle ; 2,000 minots orge.

Expédiés : — 10,000 quarts farine ; 200,000 minots blé ; 21,000 minots blé-d'inde ; 72,000 minots avoine ; 0,000 minots seigle ; 0,000 minots d'orge.

MARCHES EUROPEENS

(Par Télégraphe.)

Liverpool, 28, 2 p.m.

Céréales tranquilles.

Pois du Canada à 39s 6d.

Saindoux—A 63s 9d à 64s.

Viande fumée ½ 52s 9d.

Suif à 40s 6d.

Londres, 28, 2.30 p.m.

Consolidés pour argent 00 à 93¾, pour accompte 00 à 93¾.

Erié 15¾ à 15.

Pétrole de 9d à 9¼d.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Réclamations réglées et soldées sous le plus court délai.

GARANTIES INCONTESTABLES.

CAPITAL, - - - - - - - - - - $6,000,000

FONDS DISPONIBLES, AU-DELA DE - - - $1,000,000

DIRECTEURS :

J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple."
JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz."
ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains."
M. C. MULLARKY, Vice-Président "Le Crédit Foncier du Bas-Canada."
J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur "La Banque Nationale."
W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada."
HORACE AYLWIN, Directeur "Banque de Toronto."
ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montréal," et "Chambre de Commerce de la Puissance."
DUNCAN McINTYRE, de Messrs. McIntyre, French & Cie., Négociants.

OFFICIERS :

Président : J. F. SINCENNES. *Vice-Président* : JOHN OSTELL.
Gérant Général : ALFRED PERRY, *Secrétaire* : ARTHUR GAGNON.
Gérant de la Marine : CHS. G. FORTIER.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure ; aussi Cargaisons océaniques et frêts sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

BUREAU PRINCIPAL : 160, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

14 avril.—182 tm

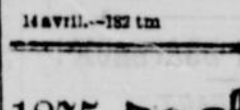

1875 1875

SERVICE PAR VAPEUR ENTRE

LONGUEUIL ET MONTREAL.

Jusqu'à nouvel ordre, le service entre Longueuil et le Pied-du-Courant, se fera, autant que possible, comme suit :

Les jours ouvrables.

De Longueuil—A 5, 6, 7, 8, 8½, 9, 10, 11 hrs A.M., midi, 1, 2, 3, 4, 4½, 5½, 6 et 7 hrs P.M.

Du Pied-du-Courant — A 5½, 6½, 7½, 8½, 9½, 10½ et 11½ hrs A.M., 12½, 1½, 2½, 3½, 4½, 5½, 5¾, 6½ et 7½ hrs P.M.

Les Dimanches :

De Longueuil—A 8½ hrs A.M., 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 hrs P.M.

Du Pied-du-Courant—A 9 hrs A.M., 1½, 2½, 3½, 4½, 5½, 6½ et 7½ hrs P.M.

A compter du 20 courant, entre Longueuil et la Cité de Montréal, comme suit :

De Longueuil—A 8½ hrs A.M.

5 mai.— 200

JOHN HOPE & CIE.

MONTREAL

SEULS AGENTS EN CANADA POUR

Messieurs JOHN DEKUYPER & SON, Rotterdam.
" MOT & CHANDON, Epernay,
" BARTON & GUESTIER, Bordeaux.
" JULES ROBIN & CIE., Cognac.
" MULLER, DARTHEZ & CIE. Tarragone.
Monsieur M. MISA, Xérès de la Frontera.
Messieurs COCKBURN, SMITHES & CIE., Oporto.
Monsieur FREDERICK VALLETTE, Marseilles.
Messieurs BULLOCH, LADE & CIE., Glasgow.

Halle aux Blés, Montréal.

N. B.—Ordres reçus du Commerce en Gros seulement

21 mai.—s c k 213

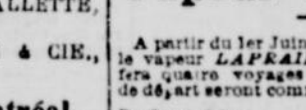

Vapeur Laprairie.

A partir du 1er Juin (jusqu'à avis contraire) le vapeur *LAPRAIRIE*, Capt. M. DEMERS, fera quatre voyages par jour. Les heures de départ seront comme suit :

De Laprairie :	De Montréal :
5.00 a.m.	6.30 a.m.
8.15 a.m.	10.30 a.m.
1.00 p.m.	3.30 p.m.
5.00 p.m.	6.00 p.m.

ED. BEAUVAIS, Sec.-Trés.

28 mai.—218 x

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE "LA ROYALE MUTUELLE DU CANADA."

Incorporée par acte du Parlement, 1875.

Capital, $1,000,000, en parts de $100 chaque.

COMITE DE REGIE PROVISOIRE

Hon. James Skead, Président.
Edward Griffin, 1er Vice-Président,
Joseph Aumond, 2nd Vice-Président,
Hon. Malcolm Cameron,
Joseph Ryan, M. P.,
Wilfrid Laurier, M. P.,
L. A. Jetté, M. P.,
S. Shibley, M. P.,
P. A. Egleson,
Robert Lees,
J. B. A. Bélque,
H. Lapierre,
Henry T. Corbett, M. D.,
Alexander Russel.

Le livre de souscription de cette compagnie sera ouvert à commencer de ce jour, au No. 235, Rue Notre-Dame.

J. B. A. BÉIQUE, Agent et Sec.-Trés. 235, Rue Notre-Dame.

Montréal, 4 Mai, 1875.—202 um k

Assurance Maritime de Boston

Capital payé.........$1,400,000.00

Actif au 1er Janvier 1875...........$2,800,000.00

Cette Assurance est en mesure d'émettre des polices d'assurances sur la cargaison à des conditions favorables. Les pertes sont payées au Canada ou en Angleterre. Les risques sont pris et les polices délivrées au bureau autrefois occupé par le "Montreal Assurance Co."

HERRIMAN & WHITNEY, Gérants.

20 Avril. 187—ck

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA Contre les Accidents

LA Seule Compagnie Canadienne

Qui ne fait des affaires que dans

L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

BUREAU PRINCIPAL :

40, RUE ST. JEAN, MONTREAL

GÉRANT ET SECRÉTAIRE

ED. RAWLINGS

—Agents actifs demandés.

1875 1875

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa.

LIGNE de VAPEURS de la MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL & OTTAWA.

LIGNE DU JOUR, [Dimanche excepté] LIGNE DE NUIT, [Samedi et Dimanche exceptés.]

Vapeur PEERLESS, neuf, construit en fer
" QUEEN VICTORIA, reconstruit en 1873.
" PRINCE OF WALES, reconstruit en 1874.
" PRINCESS, neuf.

ALLER :

Les voyageurs prenant le bateau du jour pour Ottawa partent de la Gare Bonaventure à 7 heures A.M. par le train de Lachine.

Les voyageurs prenant le bateau de nuit partent par le train de 5 P.M. pour Lachine.

RETOUR :

Les voyageurs prenant le bateau du jour partent d'Ottawa à 7 A.M. et par le bateau de nuit à 5 P.M.

Au retour le bateau de nuit saute les rapides de Lachine.

Les Bagages sont enrégistrées pour le lieu de destination.

Les repas et les cabines se paient en plus. Cette route est l'une des plus pittoresques du Canada.

LE VAPEUR "DAGMAR"

part de Montréal pour Carillon les mercredis et samedis à 6 A.M.

Les voyageurs pour les sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal.

On prend du fret pour tous les ports de l'Ottawa.

Bureau-Général, 13, Rue Bonaventure.
Bureau du Fret, 87, Rue Commune.

On peut obtenir des billets simples, de retour ou d'excursion, au bureau de la compagnie ou au chemin de fer du Grand-Tronc.

R. W. SHEPHERD, Président.

25 Mai. 217

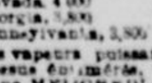

COMPAGNIE DE STEAMERS "STATE LINE."

Tons		Tons	
Indiana,	4,000	Louisiana,	3,600
Florida,	4,000	Virginia,	3,500
Nevada	4,000	Minnesota	3,500
Georgia,	3,800	Alabama,	3,500
Pennsylvania,	3,800		

Les vapeurs puissants et de premier ordre ci-dessus énumérés, partant de New-York chaque MERCREDI, ont été lancés dans le courant de ces deux dernières années.

Les salons sont magnifiquement meublés et l'on trouve à bord piano, bibliothèque, salon réservé aux dames, fumoir, bain, etc. Les cabines sont grandes, bien aérées et bien éclairées, et dans chacune il y a une sonnerie électrique pour appeler les garçons ou les servantes.

Prix du passage de Montréal :

A Liverpool, Glasgow, Belfast et Londonderry, 1re classe $80, 2de $45, entrepont $28.

A Hambourg, Havre, Anvers et Rotterdam, 1re classe $70, 2de $55, entrepont $28.

A Paris et Brême, 1re classe $80, 2de $65, entrepont $28.

Les passagers pourront se procurer des billets à prix réduits de ou pour toutes les parties de l'Europe. Voir les plans des cabines et les prospectus détaillés.

DAVID WATERS, Agent, 138, rue St. Jacques, Montréal. En face première porte en haut.

19 mai.—211 s c k

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

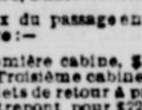

Les vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique portant les malles entre New-York et le Hâvre.

Les magnifiques vaisseaux de cette route favorite, [plus au sud que toute autre route], partiront du quai No. 50, North River, comme suit :—

Amerique, Pouzalz..........Samedi, 15 Mai.
Ville de Paris, Lachesnez.......Samedi, 29 Mai.
Pereire, Danre..........Samedi, 12 Juin

Prix du passage en or, [le vin compris] au Hâvre :—

Première cabine, $100. Deuxième cabine $65. Troisième cabine, $30.

Billets de retour à prix réduits.

Entrepont pour $22, avec des accommodations et tout le nécessaire, sans charge extra. modations et un confort que ne peut fournir aucune autre ligne.

En prenant cette ligne, les voyageurs américains et canadiens qui vont au continent d'Europe ou qui en reviennent, se dispenseront d'un voyage sur les chemins de fer de l'Angleterre et éviteront les désagréments que l'on éprouve en traversant la Manche, une perte de temps considérable, du trouble et des dépenses.

GEORGE MACKENZIE, Agent. 58, Broadway, New-York.

Agents à Montréal : W. M. KNOWLES & CO., 201, rue des Commissaires.

21 avril.—188

LIGNE ALLAN

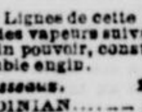

Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1874-75 Arrangements d'Eté 1874-75

Les Lignes de cette compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseaux.	*Ton.*	*Commandants*
SARDINIAN	4100	Lt. Dutton, R.N.R.
CIRCASSIAN	3400	Capt. J. Wylie
POLYNESIAN	4100	Capt. Brown.
SARMATIAN	3600	Capt. A. D. Aird
HIBERNIAN	3434	Lt. Archer, R.N.R.
CASPIAN	3200	Capt. Trocks.
SCANDINAVIAN	3000	Lt. Smith, R.N.R.
PRUSSIAN	3000	Capt. Ritchie.
AUSTRIAN	2700	Capt. Jas Urquhart
NESTORIAN	2700	Capt. Barclay
MORAVIAN	2650	Capt. Graham.
PERUVIAN	2600	Capt. R. S. Watts.
MANITOBAN	3150	Capt. H. Wylie.
NOVA SCOTIAN	3300	Capt. Richardson.
CANADIAN	2600	Capt. Millar.
ACADIAN	1350	Capt. Cabel.
CORINTHIAN	2400	Capt. Jas Scott.
WALDENSIAN	2300	Capt. J.G.Stephen
PHŒNICIAN	2600	Capt. Menzies.
ST. PATRICK	1207	
NEWFOUNDLAND,	1500	Capt. Mylins.

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool [faisant voile de Liverpool, chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse] doivent partir de Québec

Polynesian	8 Mai
Prussian	15 "
Scandinavian	22 "
Moravian	29 "
Sarmatian	5 Juin
Peruvian	12 "
Polynesian	19 "

Prix du Passage :—

Cabine	$70 à $80
Entrepont	$20

Les vapeurs de la Ligne de Glasgow, devront partir de la Clyde tous les MARDIS, et de Québec tous les JEUDIS.

Manitoban	6 Mai
Phœnician	13 "
Waldensian	20 "
Canadian	27 "
Corinthian	3 Juin
Hibernian	10 "

Prix du Passage :

Cabine	$80
Intermédiaire	40
Entrepont	20

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance

Les passagers de cabine qui fourniront leur vin devront payer un droit de débouchage de 2c par bouteille.

Pour fret et autres détails s'adresser A Portland, J L FARMER ; A Bordeaux, à LAFITTE & VANDERCRUCE, ou E. DEPASS & Co ; à Québec, à ALLANS, RAE & Co., au Hâvre, à JOHN M CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, rue du 4 Septembre ; à ANVERS, à AUG. SCHMITZ & Co., ou à RICHARD BERNS ; à Rotterdam, à E. P. ITTMANN & ROON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLANS BROS, James Street, ou à

H. & A. ALLAN, Coin des Rues Youville et Commune

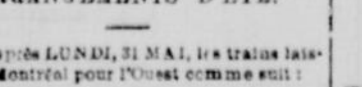

Chemin de Fer le Grand Tronc

ARRANGEMENTS D'ETE.

Le et après LUNDI, 31 MAI, les trains laisseront Montréal pour l'Ouest comme suit :

Express du matin	9.00 a.m.
Express de nuit	9.30 p.m.
Train local pour Cornwall	4.30 "
Train local pour Vaudreuil	6.15 "
Train mixte	6.00 a.m.

District de Champlain.

Train pour Rouses Point à	6.40 a.m.
Train pour St. Jean à	9.15 a.m.
Train pour St. Jean à	3.50 p.m.
Train pour St. Jean et Rouses Point	4.45 p.m.

JOSEPH HICKSON, Gérant-Général.

Montréal, 28 Mai 1875. s—218

AVIS.

A une Assemblée des Directeurs Provisoires de la Banque St. Jean Baptiste tenue le 17 Mai courant, dans la bâtisse de la future Banque, la démission de J. E. LAFOND, Ecr., tant comme Directeur-Provisoire que Secrétaire ayant été acceptée, J. B. LAFLEUR, Ecr., a été nommé Secrétaire du Bureau Provisoire et en conséquence autorisé à transiger les affaires tel qu'annoncé

R. A. R. HUBERT, Président du Bureau Provisoire.

Montréal, 17 Mai 1875. 211—qu k

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

AVIS.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, donne, par les présentes, avis que les doubles des cartes ou plans, avec livres de renvoi, de la direction que doit suivre la Section IX dudit chemin de Fer, dans le Comté d'Hochelaga jusqu'à environ quatre milles de la Cité de Montréal, ainsi que les terrains qu'il doit traverser et qui devront être expropriés à cette fin, le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans les Bureaux du Département des Terres de la Couronne et du Secrétaire Provincial et dans celui du Greffe de la Paix, du District de Montréal.

A. H. VERRET, Secrétaire.

Québec, le 28 Avril 1875. 196—um

DEBATS PARLEMENTAIRES,

La traduction en français des Débats de la dernière session du Parlement de la Puissance, actuellement entre les mains de l'imprimeur, sera envoyée à ceux qui enverront leurs ordres pour avoir les Débats en payant $4.00 pour reliure demi-mouton et $4.50, reliure en veau.

MACLEAN, ROGER & Cie., Imprimeurs Parlementaires.

Ottawa, 12 Avril 1875.—181

ST. PHILIPPE.

Les syndics de la Paroisse de St. Philippe, recevront des soumissions pour la reconstruction de l'Eglise et Sacristie de cette paroisse, jusqu'au 30 MAI inclusivement.

Plans et devis déposés au presbytère.

Les syndics ne s'obligent pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions, qui seront adressées à

PIERRE LEFEBVRE, Président des syndics.

14 avril.—182j

Hardes d'été pour la Police du Feu.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à MERCREDI, le 2 Juin prochain, à MIDI, pour les articles suivants de Hardes d'été pour la Police du Feu :

57 Surtouts,
57 paires de Pantalons,

suivant les échantillons et les conditions que l'on peut voir au bureau du Chef du Département du Feu.

[Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 26 Mai, 1875. 218 q

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'au

12 JUIN PROCHAIN

POUR LA

Démolition des Bâtisses connues sous le nom des CASERNES DES JÉSUITES DE QUÉBEC.

Le devis de l'ouvrage sera visible à ce Bureau tous les jours, entre 10 heures A.M., et 4 heures P.M.

Les soumissions devront être endossées "*Soumission pour la Démolition des Casernes.*"

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre,)

E. MOREAU, Secrétaire.

Bureau de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 22 Mai 1875. 215—1

P.S.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Une SESSION DE LA COUR DES SESSIONS GÉNÉRALES DE LA PAIX, ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal,

Le premier jour de Juin prochain,

A DIX heures de l'avant-midi. En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes les autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le District susdit qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

C. A. LEBLANC, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 22 Mai 1875. 218

DISTRICT DE TERREBONNE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction criminelle, dans et pour le District de Terrebonne, sera tenue au Palais de-Justice, dans le village de Ste. Scholastique,

Vendredi, le deuxième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi,

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le District susdit qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

Z. ROUSSILLE, Shérif.

Bureau du Shérif, Ste. Scholastique, 20 Mai 1875. 217—t

DEFENSE D'AVANCER.

A partir de ce jour, je ne serai responsable d'aucune dettes, contractées en mon nom par mon épouse, Rachel Dorion et mes enfants.

G. BARETTE,

24 mai.—215 us p

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feue Dame Mary Frary, en son vivant de Montréal, veuve de feu Zéno B. Clark, en son vivant de même lieu, sont par le présent averties de les présenter dûment certifiées à MM. J. H. & A. G. Isaacson, notaires, Union Buildings, rue St. François-Xavier, Montréal, et toutes les personnes endettées envers la dite succession sont par les présentes invitées de payer au soussigné.

CHARLES GOULD, Exécuteur Testamentaire.

AVIS.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Messire PIERRE JÉRÉMIE CREVIER, ou qui doivent à la dite succession, sont priés de les filer et de payer au plus tôt entre les mains du soussigné à St. Hyacinthe.

L. Z. MOREAU, Ptre, Ex. Test.

21 mai.—213 qn

AVIS.

La Société ci-devant existant entre J. B. Monty & Ed. Cadieux, a été ce jour dissoute de consentement mutuel, et toutes les dettes seront payés par M. Cadieux, qui continuera seul les affaires à l'avenir. Toutes personnes endettées envers la ci-devant société sont priées de régler avec lui.

J. B. MONTY. ED. CADIEUX.

Ste. Marie de Monnoir, 13 Mai 1875.—211 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Et ses amendements.

Dans l'affaire de

JAMES McLAUGHLIN, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sus nommé sont par les présentes notifiés, qu'il a déposé dans mon Bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 13 Mai 1875.—211 dx

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 2107.

CHARLES BAILLIE et JOHN F. WARNOCK, tous deux des Cité et District de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires ensemble, comme tels sous les nom et raison sociale de "Baillie, Warnock & Co."

Demandeurs.

vs.

J. G. A. LEBLANC, du même lieu, commerçant,

Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 19 Mai 1875. 212

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

JAMES McLAUGHLIN, de la Cité et du District de Montréal, épicier et commerçant, FAILLI.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, de la Cité et du District de Montréal, syndic officiel, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de présenter leurs réclamations devant moi, d'ici à un mois, et sont par les présentes notifiés de se réunir à mon Bureau, "Merchants Exchange Building," Rue St. Sacrement, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le SEIZIÈME jour JUIN A.D. 1875, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour la gestion des affaires de la Faillite en général. Le Failli est par les présentes averti de s'y rendre.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 19 Mai 1875. 212—ds

Province de Québec, District de Montréal. No. 149.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH HECTOR MARCEAU, marchand, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers au nombre requis par la loi, et Samedi, le dix-neuvième jour de Juin prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JOSEPH H. MARCEAU, Par T. & C. C. DE LORIMIER, Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 Mai 1875. 202-um p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

WILLIAM HOY et GODEFROI N. BOYER, tous deux de Carillon, dans la paroisse de St. Andrews, dans le district de Terrebonne, commerçants, associés faisant affaires ensemble comme tels, à Carillon susdit, sous les nom et raison de "Hoy & Boyer." FAILLIS.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, à Carillon susdit, Mardi, le premier jour de Juin prochain, à dix heures A.M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD, Syndic Provisoire.

St. Andrews, 11 Mai 1875.—209 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

CANADA, Province de Québec, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

WILLIAM MURRAY, de la cité de Montréal, bijoutier, commerçant, FAILLI.

Le soussigné a produit au bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le vingt-quatrième jour de Juin prochain (1875) il s'adressera à la dite Cour pour la confirmation du dit acte.

WILLIAM MURRAY, Par D. GIROUARD, Son Procureur *ad litem*.

Montréal, 19 Mai 1875.—215 m

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, District de Montréal. No. 425.

COUR SUPERIEURE.

IN RE

CHARLES ULRIC CONTANT, commerçant de la Cité de Montréal. FAILLI.

Le vingt-cinquième jour de Juin prochain, le failli sus nommé fera application à cette Cour pour sa décharge sous le dit acte.

CHARLES U. CONTANT, Par T. & C. C. DE LORIMIER, Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 29 Mai 1875.—201 um p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

WILLIAM MURRAY, de Montréal, FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende du montant de composition dû par et en vertu de l'Acte de Composition et de Décharge, fait et exécuté le 28e jour d'Avril, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparée, sujette à objection jusqu'à Lundi, le 31 Mai A. D. 1875.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 13 Mai 1875.—203 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Et ses amendements.

Dans l'affaire de

ALFRED RAINBOTH, de St. Andrews, dans le district de Terrebonne, commerçant et entrepreneur, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, St. Andrews susdit, Mercredi, le deuxième jour de Juin prochain, à dix heures A.M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD, Syndic Provisoire.

St. Andrews, 11 Mai 1875.—204 ds

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

No. 2071.

REUBEN GAUNT et JOHN WILLIAM GAUNT, de la Ville de Leeds dans le Comté de York, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée l'Angleterre, marchands et associés faisant affaires ensemble comme tels sous la raison sociale "Reuben, Gaunt & Son."

Demandeurs.

vs.

HENRY WOODHOUSE, ci-devant de la ville de Montréal, maintenant de la Cité de Londres, en Angleterre susdit et HENRY DAVIS, de la Cité de Montréal, tous deux commerçants et associés faisant affaires ensemble sous la raison sociale de "Woodhouse, Davis & Co." à Londres susdit, et sous la raison sociale de "H. Davis & Co." à Montréal susdit.

Défendeurs.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, le vingt et unième jour de Mai 1875. 214

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

CANADA, Province de Québec, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

DÉSIRÉ LAURIN, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches, commerçant, FAILLI.

Le soussigné a produit au bureau de cette Cour, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-quatrième jour de Juin prochain [1875] il s'adressera à la dite Cour pour la confirmation du dit acte.

DÉSIRÉ LAURIN, Par C. A. SANTOIRE, Son Procureur *ad litem*.

Montréal, 19 Mai 1875.—215 m

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire

OCTAVE DROUIN, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 188, Rue St. Christophe à Montréal, le 3me jour de Juin prochain, à 10 heures a.m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL, Syndic Provisoire.

Montréal, 18 Mai 1875.—212 ds k

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

ULRIC DELISLE, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec JOSEPH POIRIER, sous la raison sociale de "Delisle & cie."

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 408 Rue Dorchester, à Montréal, le 1er jour de Juin prochain, à 10 heures A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL, Syndic Provisoire.

Montréal, 18 Mai 1875. 212—ds k

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de

ALEXIS DUFAULT, père et ALEXIS DUFAULT, fils, tous deux de la cité de Montréal, contracteurs et commerçants,

FAILLIS.

Les faillis m'ayant fait une cession de leurs biens, leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, No 823, Chemin Papineau, à Montréal, le 3ème jour de Mai prochain, à DIX heures du matin, afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL, Syndic Provisoire.

Montréal, 18 Mai 1875. 212—ds

LA MINERVE

Journal Quotidien

Deux Editions par jour : Matin et Soir.

PRIX D'ABONNEMENT :

[Payable d'avance.]

EDITION QUOTIDIENNE.

Ville	un an	$8.00
"	six mois	4.00
Campagne	un an	6.00
"	six mois	3.00
Etats-Unis	un an—en or	7.00
"	six mois—en or	3.50

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE

Ville et Campagne	un an	5.00
"	six mois	2.50
Etats-Unis	un an—en or	5.50
"	six mois—en or	2.50

Tout abonné désirant cesser son abonnement, doit en donner avis au moins un mois d'avance, et payer les arrérages. Tout semestre commencé doit se continuer jusqu'à échéance.

TARIF DES ANNONCES, par ligne

Première insertion Nonpareil	8 centins
Autres insertions, si insérées tous les jours	[illegible]
Autres insertions, trois fois par semaine	[illegible]
Autres insertions, deux fois par semaine	[illegible]
Autres insertions, une fois par semaine	[illegible]
Six mois, tous les jours	[illegible]
Un an	[illegible]
	Par insertion
Avis de Naissance	25 centins
Mariage et Décès	50 "

AVIS.

Toutes Notices ou Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., etc., seront chargées à dix centins la ligne.]

La Semaine Agricole

Edition Hebdomadaire de La Minerve,

PARAISSANT LE VENDREDI MATIN.

ABONNEMENT.

Un an, payable d'avance	$1.
Etats-Unis (en or)	1.

ANNONCES.

Première insertion par ligne	10c
Insertions subséquentes	5c